



GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE



Guide pratique de la participation citoyenne



**Réseau Territorial
de la Participation**
de la métropole grenobloise



Sommaire

INTRODUCTION : UN GUIDE POUR QUOI ? POUR QUI ?	4
1 POINTS DE REPÈRES : VOCABULAIRE, PÉRIMÈTRE, CONDITIONS DE LA PARTICIPATION	8
1.1. La participation citoyenne : de quoi parle-t-on ?	8
1.1.1. Ce que c'est	8
1.1.2. Ce que ce n'est pas	8
1.2. La participation : une obligation ?	13
1.2.1. Les concertations réglementaires	13
1.2.2. Les enquêtes publiques	13
1.3. Quel cadre pour une démarche de participation citoyenne ?	14
1.3.1. Pourquoi faire de la participation ? Être au clair sur notre intention.	15
1.3.2. Quand et à quel stade du projet la participation interviendra ?	16
1.3.3. Quels sont les publics à associer ?	17
1.3.4. Quels éléments de contexte sont à prendre en compte ?	20
1.3.5. Quelles sont les modalités de participation ?	20
1.3.6. Comment sera fait le suivi et le retour auprès du public ?	23
1.4. Qu'est-ce qui nous permet de dire que la participation est réussie ?	24
2 ET MAINTENANT, COMMENT PASSER À L'ACTION ? FICHES PRATIQUES POUR S'INSPIRER D'INITIATIVES LOCALES	26
2.1. 13 commissions citoyennes pour une gouvernance partagée	28
2.2. Les Forums de quartier : Rencontrer les habitants sur l'espace public	30
2.3 Mobil'Idées : associer les habitants pour penser les mobilités de demain	32
2.4 Le Conseil Municipal des Enfants	34
2.5 Aller-vers et budget participatif	36
2.6 Les médiations d'initiatives citoyennes	38
2.7 Le panel citoyen	40
2.8 Fête des projets à la Maison des Habitant-es Teisseire-Malherbe	42
2.9 Un budget participatif avec les 11-25 ans : Y'a pas d'âge pour s'impliquer dans sa commune	44
2.10 Une Commission Extra-Municipale pour imaginer le futur de la commune	46
2.11 Comité des usagers de la piscine des Buclos.....	48
2.12 Projet de « rue aux enfants »	50
2.13 Une délibération cadre de la démocratie participative	52
2.14 Une convention des jeunes pour le climat	54
2.15 Habiter la ville de demain	56

2.16 Comités d'usagers de suivi des travaux	58
2.17 Ateliers de la transition	60
2.18 Co-construction de la place Picasso (Quartier Renaudie)	62
2.19 Budget participatif – Une méthode concrète pour faire émerger les projets des habitants	64
2.20 Cœur de ville : associer les habitants à la conception d'un éco-quartier	66
2.21 Observatoire de la Participation Citoyenne	68
2.22 Création d'une maison des habitants (MDH) : Du rêve à la construction	70
2.23 Réaménagement concerté de la centralité vizilloise	72
2.24 La Convention citoyenne pour le climat (CCC)	74
2.25 Le Conseil de développement, laboratoire de prospective citoyenne	76
2.26 Plateforme numérique participative	78
2.27 Le réseau des ambassadeurs pour le climat	80
2.28 L'approche artistique dans la participation	82
2.29 Un panel d'habitants primo-arrivants	84
2.30 La pétition citoyenne	86
2.31 Laboratoires de co-construction.	88
2.32 Concertation avec les vivants	90
2.33 Les mini-plénières	92

Introduction : un guide pour quoi ? pour qui ?

En 2022, cinq engagements pour un territoire participatif étaient adoptés par la Métropole de Grenoble et plusieurs communes de son territoire.



1

INSCRIRE LE **DIALOGUE CITOYEN** DANS LES **PROCESSUS DÉLIBÉRATIFS**



2

FAVORISER L'**IMPLICATION DE TOUS LES PUBLICS** DANS LES **DÉMARCHES PARTICIPATIVES**



3

GARANTIR LE **RETOUR ARGUMENTÉ** SUR LES APPORTS DE LA **PARTICIPATION DES CITOYENNES ET CITOYENS**



4

METTRE EN PLACE ET FAIRE VIVRE UNE **DIVERSITÉ D'ESPACES** ET DE DÉMARCHES DE **PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRES**



5

RENFORCER LES **MOYENS** ET AMÉLIORER LA **COOPÉRATION** ENTRE LA **MÉTROPOLE** ET LES **COMMUNES** EN MATIÈRE DE **PARTICIPATION CITOYENNE**



Processus de rédaction collective du guide

Ce guide est le fruit d'un travail collectif, écrit à plusieurs mains par les agents des communes impliqués dans la dynamique de participation citoyenne sur le territoire de la Métropole de Grenoble. Il ne s'agit pas d'un état des lieux exhaustif mais bien d'un instantané, un partage d'initiatives existantes portées par des communes ou par la Métropole. Ces

démarches illustrent des manières concrètes d'encourager l'expression, la contribution et l'implication des habitants dans la vie locale et les politiques publiques. Ce guide vise aussi à inspirer, à susciter l'envie d'agir. Il est évolutif et a vocation à s'enrichir des expériences du territoire. Vous êtes donc invités à faire connaître vos propres initiatives pour continuer à faire vivre cet outil, ensemble !



Les 5 engagements pour un territoire participatif sont détaillés en ligne sur la plateforme numérique participative de la Métropole

www.metropoleparticipative.fr

Boussole de la démocratie participative sur le territoire métropolitain, **ces 5 engagements permettent de donner un cap à l'action**, de guider les pratiques pour des démarches ambitieuses et de favoriser le dialogue habitants-institutions pour plus de démocratie.

Dans les faits, tenir ces engagements est un défi à relever chaque jour par les collectivités locales :

- *Qu'est-ce que la participation citoyenne ?*
- *Dans quelles conditions est-elle pertinente et constructive ?*
- *Quelles sont les bonnes questions à se poser avant de se lancer ?*
- *Et quelles sont les étapes à respecter dans la mise en place d'une démarche participative ?*

Depuis 2022, de nombreuses expériences menées dans les communes ou par la Métropole ont permis de retenir des bonnes pratiques ou des pièges à éviter. A partir de ces expériences, l'ambition de ce guide est **d'outiller les communes du territoire dans la mise en œuvre de ces engagements**.

Ce guide s'adresse ainsi à tout agent, élu, ou partie prenante du travail participatif (association, prestataire...) désireux d'impliquer les habitants dans la définition et la mise en œuvre des projets municipaux.

La première partie apporte des éléments méthodologiques pour vous guider pas à pas dans la mise en œuvre d'une démarche participative.

La seconde partie vous invite à voyager à travers le territoire métropolitain à la découverte d'expériences concrètes menées ces dernières années... sources d'inspiration !

Le réseau territorial de la participation

Grenoble-Alpes Métropole porte une ambitieuse politique participative, qui s'inscrit dans la tradition de son territoire. **Le conseil métropolitain a adopté dès 2015 une délibération cadre en matière de participation citoyenne, qui a mené notamment à la mise en place d'un réseau territorial de la participation (RTP).**

Ce réseau regroupe les communes et associations de la Métropole qui souhaitent échanger et monter en compétences sur les enjeux de la participation citoyenne : il contribue à faire de la métropole grenobloise un territoire apprenant et innovant en la matière. Il se réunit régulièrement à l'occasion d'ateliers, de sessions d'échanges de pratiques, de conférences.

En 2021, le conseil métropolitain engageait une réflexion collective afin d'élaborer son « Pacte de citoyenneté métropolitaine ». Les membres du réseau territorial de la participation ont été associés aux réflexions et y ont largement contribué par la rédaction de **5 engagements pour un territoire parti-**

cipatif, intégrés au Pacte et adoptés avec plusieurs communes de la Métropole.

Il s'agit de faire vivre ces 5 engagements, c'est-à-dire de les incarner par des pratiques et des démarches participatives.

Sachant que les communes du territoire ne disposent pas toutes des mêmes moyens dédiés à la participation, le 5ème engagement, « renforcer les moyens et améliorer la coopération entre la Métropole et les communes en matière de participation citoyenne », prend alors tout son sens.

La mise en réseau permet de s'enrichir des pratiques des uns et des autres, de se nourrir de nouvelles idées, de prendre du recul pour retrouver du souffle et de l'ambition. Cela renforce les acteurs et contribue à leur montée en compétence. Cela peut aussi permettre de mener de nouvelles initiatives, d'expérimenter et d'évaluer des pratiques innovantes.



Contact pour en savoir plus

participation@grenoblealpesmetropole.fr



Points de repères : vocabulaire, périmètre, conditions de la participation

1.1. La participation citoyenne : de quoi parle-t-on ?

1.1.1. Ce que c'est

La participation citoyenne, c'est reconnaître que la parole des gens – avec toute leur diversité et leurs désaccords – a sa place dans les projets et politiques publiques. Habitants, usagers, commerçants, citoyens, acteurs du territoire... quelle que soit la manière dont on les nomme, le point de vue des premiers concernés doit être pris en compte dans les décisions. Cela revient à affirmer que les gens sont – ou devraient être – au cœur de toute décision qui les concerne.

L'ambition de la participation, c'est de reconnaître et de développer toutes les formes de contribution

Est démocratique, une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts, et qui se fixe comme modalité d'associer à parts égales chaque citoyen dans l'expression, l'analyse, la délibération et l'arbitrage de ces contradictions».

Paul Ricoeur, *L'Idéologie et l'utopie*, 1997

des personnes à la vie publique, au-delà du seul fait de voter. Elle prend plusieurs formes :

- **La participation** aux délibérations et décisions

politiques (participation à des instances ou des commissions de travail ouvertes, panels ou conventions citoyennes, ateliers de co-construction, référendum d'initiative citoyenne, etc.).

- **L'intégration** des personnes dans la construction des politiques publiques et des projets et les projets qui les concernent, et ceci dès la définition des objectifs et des modalités de mise en œuvre.
- **L'écoute** et la prise en compte des propositions spontanées : être à l'écoute et aller vers les habitants, recueillir et accompagner leurs idées, proposer des suites possibles.

1.1.2 Vous ne pourrez plus vous en passer !

La participation citoyenne :

- **Renforce le pouvoir d'agir des habitants.** En étant écoutés et associés aux décisions, ils comprennent mieux les institutions locales, leurs logiques, leurs contraintes, et se sentent davantage force de proposition...aujourd'hui et demain.



- **Améliore la décision publique et la qualité du chemin pour y parvenir.** En prenant en compte l'expertise d'usage dans la fabrique des projets, ceux-ci répondent mieux aux besoins et sont plus efficaces. Par ailleurs, l'exigence citoyenne d'une action publique plus réactive et plus transparente transforme les modalités de délibération et de prise de décision et pousse les collectivités à se questionner, à expérimenter, à innover... à aller plus loin !
- **Transforme le conflit.** En offrant un cadre à l'expression, la participation permet aux différents avis de s'exprimer, dans l'objectif de transformer les conflits potentiels en un dialogue constructif bénéfique pour le projet. La prise en compte des avis divergents permettra de prendre la meilleure décision, en tenant compte des différentes contraintes. La décision prise sera aussi mieux comprise.
- **Renforce le lien de confiance entre administration, habitants, élus.** La participation amène à ouvrir la boîte noire d'une décision, à expliquer de manière pédagogique les projets et les éléments de contexte, le fonctionnement d'une collectivité, la répartition des compétences... Elle amène aussi à dialoguer et à rechercher ensemble des solutions : cela rapproche l'habitant de son institution pour faire face collectivement aux défis de demain !
- **Enrichit le débat commun.** En permettant d'entendre et de prendre en considération les différents points de vue, la participation permet de voir toute la complexité d'une situation. Elle contribue à faire monter le territoire en compétences de dialogue et de compréhension des enjeux.
- **Favorise le lien social et contribue à faire émerger une communauté territoriale.** C'est une externalité positive de la participation : elle permet aux personnes d'être en lien et de se sentir appartenir à un territoire. La participation favorise l'émergence d'un sentiment d'appartenance à une communauté territoriale concernée par ce qui se passe sur le territoire et en capacité de se saisir des enjeux.

REPÈRES

- La participation recouvre un panel de formats très large : du simple sondage à la co-construction complète d'un projet.
- L'objectif à atteindre compte, mais le chemin pour y parvenir plus encore : écoute, réponse, retours...
- La participation est toujours liée à une décision à prendre, et s'inscrit dans un processus délibératif, plus ou moins en amont de la décision, ou en aval dans une visée évaluative.
- L'expérimentation fait partie du processus : nous avons le droit à l'erreur, et le droit de tester de nouvelles choses !

Ressources

Les 3 niveaux de participation



1

LA CONSULTATION

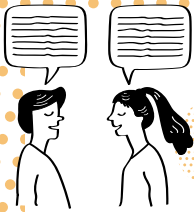
La consultation a pour objectif de recueillir la parole des citoyen-nes pour éclairer la décision. Elle permet de mieux identifier les besoins et d'ajuster la décision politique selon les retours des citoyen-nes.

On peut parler de consultation si :

- Il existe un projet défini pour lequel plusieurs choix ou hypothèses sont possibles.
- Des outils sont développés pour recueillir la parole des habitant-es, y compris ceux qui ne la donnent pas spontanément.
- Le résultat de la consultation est communiqué, et la parole recueillie est consultable.
- La décision finale est expliquée par les élu-es en lien avec les avis recueillis.
- En cas de vote, la Ville annonce à l'avance si elle s'engage à suivre le résultat de ce vote ou si elle cherche à dégager des tendances.



Consulter le guide « Je participe » de la Ville de Grenoble
www.calameo.com/read/004190376a1726e50909b



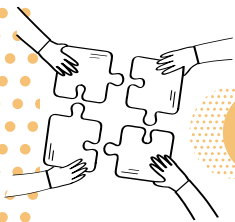
2

LA CONCERTATION

La concertation vise à faire dialoguer des acteurs et actrices différent-es aux intérêts parfois divergents, afin de permettre la confrontation des points de vue. Elle prépare une décision qui appartient au final aux élu-es et qui doit tenir compte de ces échanges.

On peut parler de concertation si :

- Il existe un projet qui reste à définir ou une problématique que l'on cherche à résoudre.
- Il existe des invariants et des marges de manoeuvre clairement identifiés par la Ville dès le départ.
- Il est établi un diagnostic pluraliste qui recueille la voix de différent-es acteurs et actrices concerné-es par le projet, avec une attention particulière aux personnes qui ne donnent pas spontanément leur avis.
- Les temps d'échange permettent de confronter les points de vue et d'approfondir les alternatives.
- Il est possible de retrouver les contributions des uns et des autres au projet final.



3

LA CO-CONSTRUCTION

La co-construction est un processus permettant l'implication d'une pluralité d'acteurs et actrices dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet. Elle permet le développement d'une citoyenneté active et l'élaboration de projets au plus près des besoins des citoyen-nes.

On peut parler de co-construction si :

- Il existe des invariants et des marges de manoeuvre clairement identifiés par la Ville dès le départ.
- Des citoyen-nes et acteurs et actrices locaux concerné-es par le projet font partie de l'instance de pilotage, favorisant la co-responsabilité et la co-décision. Dès le début, le calendrier, la méthode de co-construction et le périmètre présentés et discutés. Chaque membre doit accepter ce cadre de travail et les invariants du projet.
- Il est établi un diagnostic pluraliste qui recueille la voix des différentes parties concerné-es par le projet, avec une attention particulière aux personnes qui ne donnent pas spontanément leur avis.
- La Ville apporte des éléments pour nourrir les réflexions des participant-es.
- Des acteurs-trices locaux de la participation citoyenne ou des citoyen-nes participant à une démarche de co-construction peuvent jouer un rôle de garant. Ils-elles veillent à la qualité de l'information diffusée, au respect de la méthode annoncée ainsi qu'à la transmission fidèle de la parole des différents acteurs et actrices. Cela nécessite de leur part implication et impartialité.
- Tout au long du processus, il est proposé des retours, des points d'étape vers les citoyen-es impliqué-es dans la démarche.
- Des citoyen-nes sont associé-es au suivi, à la mise en oeuvre et à l'évaluation du projet.

1.1.2. Ce que ce n'est pas

Il ne peut y avoir participation que si l'avis des personnes peut, d'une manière ou d'une autre, avoir une influence sur le projet. Sans marge de manœuvre, sans possibilité de faire évoluer les décisions, il ne s'agit pas de participation.

Une réunion d'information descendante, un flyer distribué ou une publication sur un site Internet ne suffisent pas. S'il n'y a pas d'espace pour interagir, poser des questions, proposer... ce n'est pas une démarche participative. L'information est une condition nécessaire, mais elle ne suffit pas.

La participation suppose un objectif, un cadre et des processus de décision annoncés. Écouter ne veut pas dire donner raison : il ne s'agit pas de répondre systématiquement de manière favorable à toute demande. La participation ne consiste pas non plus à valider la parole de celui ou celle qui parle le plus fort, ce n'est pas non plus une réponse à une demande individuelle sans lien avec l'objet de la démarche.



1.2. La participation : une obligation ?

Dans certains cas, la concertation des habitants et des acteurs est une obligation légale. C'est le cas des concertations réglementaires et des enquêtes publiques. Outre ce cadre, tous les sujets et projets peuvent être l'opportunité d'associer les « habitants » de façon volontaire de la part de la commune.

1.2.1. Les concertations réglementaires

Ce sont des concertations obligatoires encadrées par des codes, principalement les codes de l'urbanisme et de l'environnement.

Il peut s'agir :

- D'une concertation préalable : avant la décision de faire
- D'une consultation : avant la mise en oeuvre du projet (enquête publique)

Par exemple :

- Les projets ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement ou l'activité économique.
- Les projets soumis à une évaluation environnementale.
- La création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC).
- Les projets de renouvellement urbain.
- Les projets qui en milieu urbanisé, impliquent un investissement de voirie d'un montant supérieur à 1M900€.
- Les projets de création (ou de suppression) d'une aire piétonne de plus de 3000m².

Ces concertations réglementaires peuvent prendre la forme de réunions publiques, d'ateliers ou encore de balades urbaines. Ces événements sont accompagnés de la possibilité de contribuer en ligne et en version papier.

Les avis font l'objet de délibération en conseils municipaux ou métropolitains. Les élus sont tenus de s'exprimer sur ce qui a été retenu et comment et ce qui n'a pas été retenu et pourquoi.

1.2.2. Les enquêtes publiques

L'enquête publique est une procédure de participation qui permet au public de s'informer sur le projet et de formuler des observations auprès d'un tiers indépendant : le commissaire enquêteur.

L'enquête publique intervient après les phases de concertations. Si ces dernières ont permis de construire le projet, l'enquête publique présente l'avantage de porter sur un projet abouti et donc sans ambiguïtés pour le public.

Comment ça marche ?

- Elle est juridiquement encadrée, par l'article L.123-1 du Code de l'environnement.
- Elle est conduite par un commissaire enquêteur indépendant et impartial.

1.2.3 Les instances réglementaires

- Les Conseils de Développement et les Commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) sont des instances obligatoires pour toutes les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. De même, chaque commune de **plus de 80 000 habitants a l'obligation de créer des conseils de quartiers.**

Elle permet au public sur un délai déterminé de prendre connaissance du projet sous forme d'un « dossier d'enquête publique » et de formuler des observations orales ou écrites, favorables ou non au projet afin de proposer des suggestions ou des contre-propositions.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédige un rapport relatant le déroulement de l'enquête et analysant les observations et contre-propositions du public. D'autre part, il formule des conclusions par lesquelles il donne son avis personnel et motivé sur le projet, qu'il soit favorable, défavorable ou avec des réserves.

1.3. Quel cadre pour une démarche de participation citoyenne ?

Avant de lancer une démarche participative, il est essentiel de **se poser les bonnes questions. Et dans le bon ordre.** Cela permet de clarifier ses intentions, de poser un cadre clair et d'éviter les malentendus avec les participants.



1.3.1. Pourquoi faire de la participation ?

Être au clair sur notre intention.

La première bonne question à se poser est celle de l'objectif de la participation dans ce projet :

- Pourquoi souhaite-t-on associer les usagers, les habitants, les acteurs ? Quelle est notre intention derrière cette participation ?
- Comment va t-on prendre en compte ces contributions ? Quels seront leurs impacts sur la décision ? Quels sont les invariants et quelles sont les marges de manœuvre sur la politique publique ou les projets concernés ?
- Quel est le niveau de participation souhaité ? Consultation, concertation, co-construction co-décision ?

REPÈRES

- Réaliser une carte mentale des objectifs.
- Utiliser la méthode des "5 pourquoi" : voir encadré.
- S'appuyer sur les niveaux de participation (voir page 10) pour clarifier le contrat participatif : s'agit-il d'informer, de consulter, de co-construire, ou de laisser décider ?
- Préciser les marges de manœuvre : ce qui est déjà décidé, ce qui est à enrichir, ce qui est ouvert.

Les 5 **pourquoi** ? Pourquoi faire participer les habitants ?

1 Pourquoi veux-tu associer les habitants à ce projet ?

▶ Ex. : Parce que c'est important qu'ils donnent leur avis.

2 Pourquoi est-ce important qu'ils donnent leur avis ?

▶ Ex. : Parce que ça permet de mieux comprendre leurs besoins.

3 Pourquoi veux-tu mieux comprendre leurs besoins ?

Ex. : Parce que si on ne les comprend pas, le projet risque de ne pas fonctionner.

4 Pourquoi ce serait problématique si le projet ne fonctionne pas ?

Ex. : Parce qu'on risquerait de dépenser des moyens pour un projet inutile ou mal accueilli.

5 Pourquoi est-ce important pour toi d'éviter ça ?

Ex. : Parce que je veux que les projets soient utiles, partagés et qu'ils aient un impact positif réel pour les habitants.

Résultat

"Je fais participer parce que je veux que les projets aient un impact réel pour les habitants, en partant de leur vécu et pas uniquement d'une vision technocratique."

Bien répondre à ces questions permet de définir le contrat participatif qui liera la collectivité et les participants. Explicite, il permet en amont d'une démarche de clarifier l'intention du commanditaire et aux participants de se projeter dans les suites données à leur implication.

1.3.2. Quand et à quel stade du projet

la participation interviendra ?

La seconde question visera à définir à quelle étape du projet la participation interviendra.

En effet, les contributions du public peuvent nourrir les politiques publiques à différents stades du processus délibératif qui mène à une décision :

- Très en amont, dans une visée prospective afin de défricher des sujets, et de faire émerger des grands principes ou les grandes orientations.
- Avant le démarrage du projet, pour travailler sur le diagnostic et la programmation et participer à la réflexion sur ce que l'on veut faire.
- Durant la phase de conception du projet afin d'enrichir et participer à la réflexion sur comment on va le faire.
- Durant la réalisation du projet et participer à sa mise en œuvre.
- Au moment de l'évaluation, afin d'apporter une veille citoyenne et un retour d'usage, dans un objectif d'amélioration.

REPÈRES

Ce choix est décisif sur l'impact recherché de la participation, et donc intrinsèquement lié à la première question sur l'objectif visé.

Utiliser une ligne de temps ou un schéma du projet pour positionner la période dédiée à la participation.

Identifier clairement à quelle étape (ou quelles étapes) du projet s'inscrit la démarche participative.

Repérer les opportunités d'ajustement ou de co-construction au fil du projet.

1.3.3. Quels sont les publics à associer ?

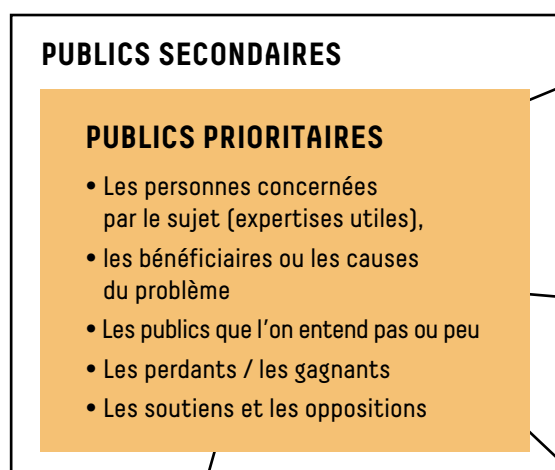
Il s'agira ensuite de préciser quelles personnes ou quels acteurs associer à la démarche :

- Quels sont les acteurs concernés par le projet ?
- Quelles expertises d'usage sont utiles ?
- Quels sont les publics ou les acteurs concernés que l'on entend pas ou peu habituellement et qu'il va falloir particulièrement mobiliser ?
- Quels sont les relais de mobilisation et les acteurs déjà engagés ?
- Quelles sont les cibles prioritaires (si elles ne sont pas mobilisées, mon dispositif est un échec) et secondaires (les mobiliser est un apport bienvenu mais pas indispensable) ?

REPÈRES

- Réaliser une cartographie des acteurs concernés (habitants, associations, institutions, partenaires).
- Identifier les expertises d'usage à solliciter.
- Identifier les messages et modalités de communication adaptés à chaque profil d'acteur.

Ressource



PUBLICS SECONDAIRES

PUBLICS PRIORITAIRES

- Les personnes concernées par le sujet (expertises utiles),
- les bénéficiaires ou les causes du problème
- Les publics que l'on entend pas ou peu
- Les perdants / les gagnants
- Les soutiens et les oppositions

CARACTÉRISTIQUES

Habitudes, hobbies, codes culturels
Lieux fréquentés
Contraintes et disponibilité
Canaux d'information, médias

Pour construire un dispositif adapté (format, horaires, lieu...).

ORGANISATIONS PORTANT UNE PAROLE COLLECTIVE REPRÉSENTATIVE DE CES PUBLICS :

Collectifs
Associations
Structures ou acteurs socio-culturels

Pour aller chercher l'expression de la société civile organisée.

LES LOBBIES OU GROUPES D'INTÉRÊTS

Favorables (ou profitant de la résolution du problème)
Défavorables (ou profitant de l'existence du problème)

Légitimité à estimer au cas par cas.

ACTEURS RELAIS :

Personnalités, influenceurs
Associations, structures

Qui permettront de relayer et de toucher ce public



Associer les acteurs associatifs

Acteurs indispensables à la démocratie locale, les corps intermédiaires (associations, collectifs citoyens, ...) sont des acteurs incontournables du débat public. Ce sont des interlocuteurs complémentaires aux dispositifs de participation, en ce qu'ils représentent de par leurs adhérents et leur activité une partie des habitants. Ils permettent de toucher un public parfois éloigné des institutions, et inscrivent ce lien dans un temps long. Les associations assurent aussi un rôle de médiation et de pédagogie, contribuant ainsi à faciliter les liens entre institutions et citoyens. Il est important de leur donner une place privilégiée dans le dialogue, et de légitimer le rôle qu'ils jouent dans le dialogue local.

**Issu des réflexions des rencontres de la participation du 15 avril 2025 à Echirolles*



1.3.4. Quels éléments de contexte sont à prendre en compte ?

Avant de concevoir le dispositif le plus adapté à vos objectifs, analyser les éléments de contexte à prendre en compte, et qui pourraient venir impacter la réussite de votre démarche.

- Quels sont les éléments de contexte, internes ou externes, positifs ou négatifs, qui pourraient infléchir sur votre démarche ?
- Y-a-t-il déjà eu des démarches de concertation ou des expressions de riverains ou d'acteurs sur le sujet ?
- Quels sont les conflits, existants, latents ou potentiels, qui pourraient s'exprimer ?

- Y-a-t-il des "perdants" et des "gagnants" avec mon projet ? Comment accompagner les premiers, comment mobiliser les deuxièmes ?
- Quelle stratégie face à ces éléments de contexte? Quelle stratégie pour désamorcer les conflits, leur donner une place et transformer le conflit en dialogue constructif ?

REPÈRES

- Un conflit s'entend ici comme toute sorte de tensions ou de désaccords sur le projet : il ne s'exprimera pas forcément de manière violente.

1.3.5. Quelles sont les modalités de participation ?

En fonction des objectifs de la participation, du stade d'intervention dans le projet et des publics visés, vous pourrez préciser les modalités concrètes de mise en œuvre qui en découlent (comment, où, quand).

Comment ?

Désormais, il est temps de choisir les bons dispositifs pour toucher les bonnes cibles, au bon moment et sur les bons sujets ! Malheureusement, il n'y a aucun dispositif miracle et il existe autant de techniques différentes que de cibles spécifiques. Il convient de choisir les méthodes les plus adaptées, au regard de vos moyens et de les relier ensemble pour former un dispositif cohérent.

Quels formats ou dispositifs utiliser ? Participation en présentiel, numérique, aller-vers ? Réunion publique, atelier, panel, questionnaire... ? Comment mobiliser votre public, et comment valoriser l'engagement demandé ? (voir encart "Valoriser l'engagement citoyen").

Où ?

Quels lieux sont les plus adaptés à la participation ? Espaces publics, lieux de vie, équipements de proximité... ?

Quels sont les canaux existants que le public utilise déjà ?

Un bon lieu, c'est un lieu connu du public, facile d'accès, géographiquement proche ou relevant du sujet de la participation. Ne sous-estimez pas les besoins logistiques : un bon lieu c'est aussi un espace pratique et simple d'utilisation.

Quand ?

À quel moment du calendrier ? À quels rythmes ? Comment articuler les temps participatifs avec les étapes du projet ?

Il n'y a pas de règle absolue, juste des évidences : le bon calendrier c'est celui qui nourrit au mieux le projet. Quelles sont les deadlines, et les moments clefs pour alimenter la décision ?

Il s'agit aussi de trouver le bon rythme, pour maintenir une dynamique sans sur-solliciter les participants dans un temps trop resserré. Le meilleur moment, c'est le moment le plus adapté pour vos cibles, et chaque cible à son moment !

En soirée pour les riverains, après l'école pour les parents, le matin tôt pour les commerçants, en journée pour les entreprises, etc. Les vacances scolaires peuvent être des contraintes comme des opportunités en fonction de vos cibles.

REPÈRES

- **Prévoir des modalités adaptées aux publics visés : supports accessibles, adapter les formats.**
- **Faire un atelier "scénario du pire" pour identifier les erreurs à éviter et affiner la stratégie : "Que faut-il faire pour être sûr que personne ne participe à votre démarche participative ?".** Le but est de recenser tous les obstacles possibles au bon déroulé de la démarche. Pour chaque obstacle, on peut tenter de trouver un levier de solution.

Valoriser l'engagement citoyen

La participation des citoyens est généralement bénévole et représente un effort certain pour les personnes qui s'impliquent. La valorisation de cet engagement permet de prendre soin et de remercier, de fidéliser l'engagement et d'encourager à de prochaines implications.

Quelques bonnes pratiques :

- Assurer les conditions qui permettent la participation de tous les publics (garde d'enfants, prise en charge des frais de déplacement, prise en charge des besoins d'interprétariat, etc.).
- Soigner la convivialité est clef pour assurer un engagement des personnes dans la durée : soigner le lien et l'accueil (boissons ou petit pot, espaces de réunion confortables, visites de terrain...).
- Valoriser et remercier les citoyens impliqués : offres culturelles ou sportives du territoire, participation à des rencontres institutionnelles et à des espaces de dialogue direct avec les élus, articles de presse pour valoriser la démarche ou prise de parole dans les médias, etc.
- Permettre l'indemnisation financière dans le cas de démarches spécifiques demandant un engagement conséquent, ce qui peut aider à toucher un public éloigné ou précaire (bons d'achats, vacations, création d'un fonds citoyen, etc.)
- Inviter des citoyens et citoyennes aux temps d'échange de pratiques avec d'autres villes, pour croiser les regards et s'inspirer.



Entendre ce qui s'exprime déjà

Écouter les signaux faibles et les interpellations spontanées*

Dans leur livre « Pour en finir avec la démocratie participative », Nicolas Rio et Manon Loisel nous invitent à l'esprit critique sur les dispositifs de participation citoyenne : pour eux, notre démocratie souffre d'une crise de l'écoute plutôt que d'une crise de la participation. Il s'agit, en complément des dispositifs de participation formels, d'entendre et de prendre en considération les expressions "en dehors des cadres" (mobilisations citoyennes spontanées, interpellations opportunes, expressions sur les réseaux sociaux...) qui sont autant d'indicateurs et d'éléments à prendre en compte pour une meilleure décision. La posture d'écoute, de l'institution et des acteurs qui la représentent (élus, agents) est essentielle pour que les habitants retrouvent confiance dans l'institution.

**Issu de l'intervention de Nicolas Rio le 20 juin 2024 à Grenoble, et des réflexions de l'échange de pratiques du 6 juillet 2023 à St Egrève.*



1.3.6. Comment sera fait le suivi et le retour auprès du public ?

Chaque démarche de participation doit s'accompagner d'un retour argumenté et motivé en direction des personnes mobilisées. Cet acte essentiel garantit la transparence et la sincérité des démarches entreprises. Il est essentiel pour reconnaître et respecter l'engagement de chacun.

- Comment les propositions seront travaillées par l'institution ? Dans quels espaces ?
- De quelle manière la collectivité communiquera sur la prise en compte des contributions ? Sous quel format ? Dans quelle temporalité ?
- Comment sera assuré le suivi et la mise en œuvre des propositions ?
- Comment seront impliqués les habitants et les acteurs dans ce suivi ?

REPÈRES

- Intégrer l'évaluation dans le pilotage global du projet : définir les critères d'évaluation de la démarche, en rapport avec les objectifs initiaux (quels critères me permettront de dire que les objectifs ont été atteints ?)
- Inscrit dès le départ dans la démarche, ce retour argumenté doit permettre d'explicitier la prise en compte des avis dans les projets et les politiques publiques et, si c'est le cas, les raisons pour lesquelles les contributions n'auraient pas été retenues (budget, faisabilité technique, calendrier, choix politique...).
- Une diffusion large du bilan des expressions et du retour argumenté permet de garantir une transparence de la démarche.
- La possibilité de suivre le projet et la prise en compte des propositions donne toute sa crédibilité à une démarche. Un moyen peut être de mettre en place un comité de suivi ouvert aux citoyens, ou bien d'organiser une réunion annuelle de suivi des propositions.

Un peu de mise en pratique

Un peu de mise en pratique. Choisissez un futur projet de démarche participative et répondez aux questions du canevas au centre de ce guide.

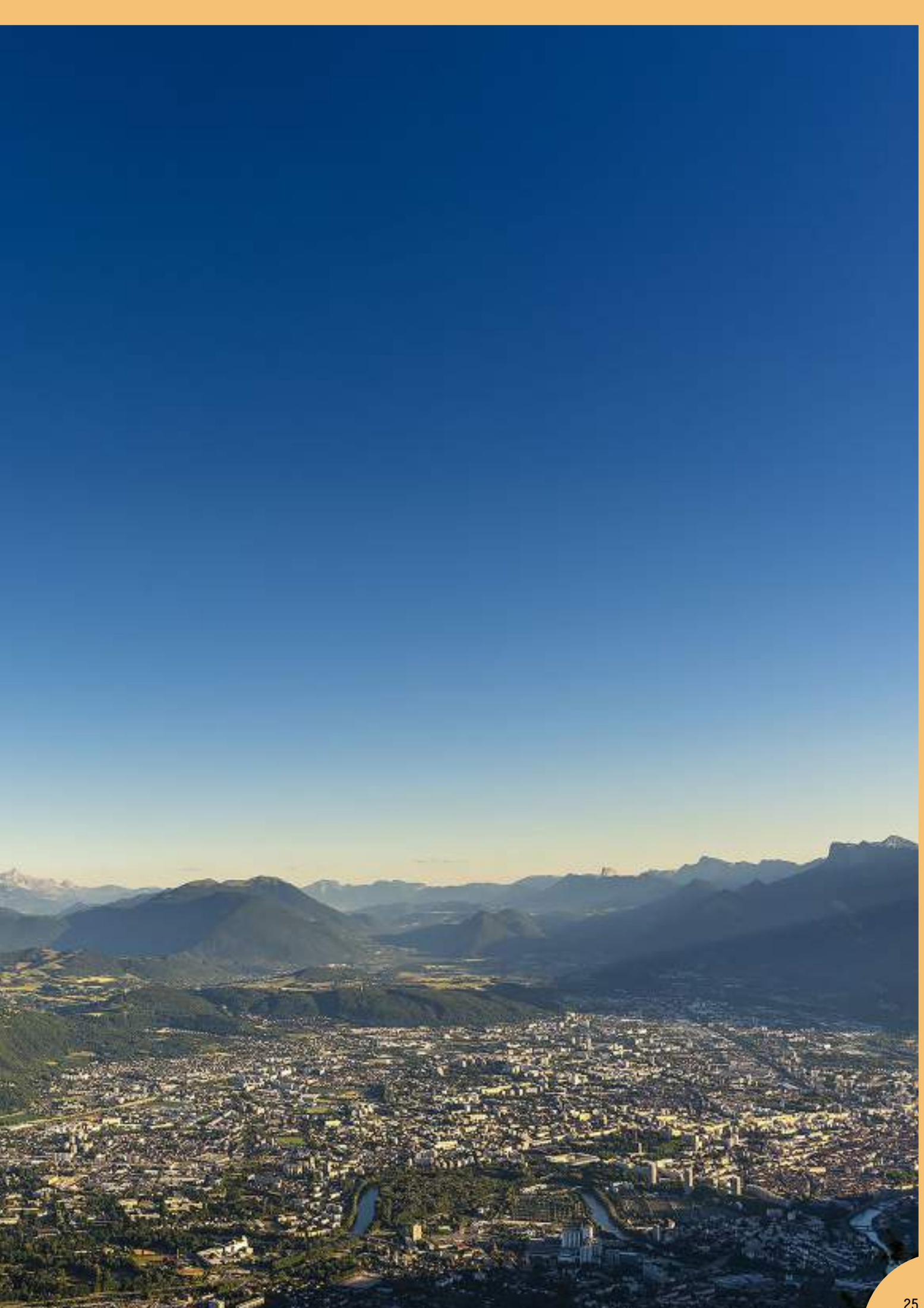
1.4. Qu'est-ce qui nous permet de dire que la participation est réussie ?

Une démarche de participation citoyenne peut être considérée comme réussie si elle respecte un certain nombre de critères. Ces repères permettent d'évaluer la qualité de la démarche, au-delà du simple nombre de participants ou de la visibilité de l'action.

- 1** Impact concret : les contributions des citoyens influencent réellement les décisions, les orientations ou les actions mises en œuvre. Les effets sont visibles, identifiables, ou clairement explicités.
- 2** Engagement et participation active : les personnes impliquées participent de manière régulière, dans la durée, et se sentent investies dans le processus. Elles trouvent du sens à leur engagement.
- 3** Diversité et inclusion : la démarche intègre une pluralité de profils et de points de vue. Elle mobilise au-delà des cercles habituels et veille à ne pas exclure certains publics.
- 4** Transparence et communication : les règles du jeu sont claires dès le départ. Les participants sont informés des étapes, des choix faits, et des résultats obtenus.
- 5** Satisfaction des participants : les citoyens se sentent écoutés et respectés. Ils comprennent comment leurs contributions ont été prises en compte (ou pas), et pourquoi.
- 6** Suivi et évaluation : des outils ou méthodes sont prévus pour faire un retour sur la démarche, en tirer des apprentissages et ajuster les pratiques futures.

Repères

- Se doter d'outils d'évaluation dès le début : grille d'analyse, questionnaires, entretiens...
- Prévoir un retour aux participants à la fin de la démarche.
- Intégrer l'évaluation dans le pilotage global du projet.

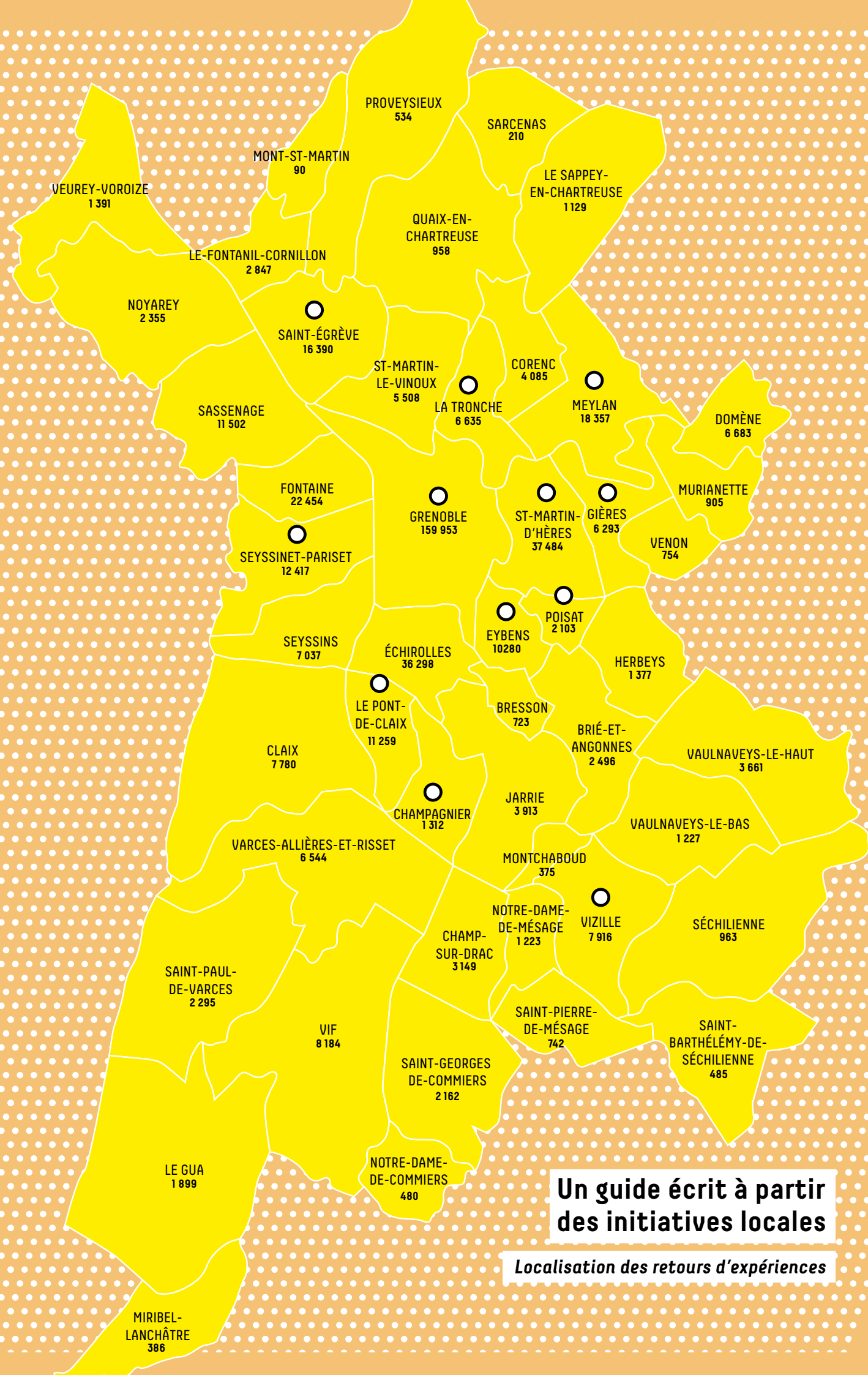


Et maintenant, comment passer à l'action ? Fiches pratiques pour s'inspirer d'initiatives locales.

Les expériences présentées dans ce guide ont été mises en place depuis 2022 sur le territoire de la métropole grenobloise. Ces expériences sont présentées à titre d'exemples, mais de nombreuses autres démarches ont été menées : ce guide n'est pas donc exhaustif, et peut être enrichi par de nouvelles fiches.

Si vous souhaitez partager une expérience,

n'hésitez pas à nous contacter par mail à participation@grenoblealpesmetropole.fr

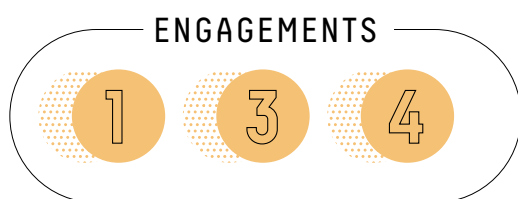


Un guide écrit à partir des initiatives locales

Localisation des retours d'expériences

2.1

13 commissions citoyennes pour une gouvernance partagée : un dispositif structuré pour associer les habitants et habitantes à la vie démocratique et municipale.



Champagnier

Pourquoi faire ?

- Réaffirmer l'importance que le conseil municipal accorde à la démocratisation du débat citoyen et de la décision publique.
- Reconnaître aux citoyens le pouvoir de participer plus directement aux choix qui les concernent.
- Créer des espaces concrets d'échanges et de propositions entre élus et habitants.

En quoi ça consiste ?

- 13 commissions extra-municipales thématiques, chacune dédiée à un sujet unique pour garantir sa régularité : Affaires sociale; Alimentation et restauration municipale ; Aménagement, travaux et patrimoine ; Budget participatif ; Communication ; Culture ; Economie locale; Enfance-jeunesse ; Environnement et biodiversité ; Ethique, transparence,

participation et débat citoyen ; Inter-communalité ; Mobilité ; Vie associative.

- Le maire préside de droit les commissions extra-municipales, mais dans les faits chaque commission est présidée par l' élu suivant la thématique, avec une personne (élu ou habitant) nommée à la vice-présidence pour assurer la continuité en cas d'absence.
- L' élu référent de chaque commission assure en plus le lien avec le conseil municipal.
- Les commissions fixent elles-mêmes la fréquence de leurs réunions.
- Elles sont ouvertes à tous les habitants de Champagnier, sur inscription en mairie.
- Les participants doivent s'engager à être réguliers et constructifs.
- Des invités extérieurs peuvent être conviés selon les besoins du sujet.

On en retient :

- Un fonctionnement clair basé sur un règlement voté et signé par tous les participants.
- La nécessité de règles du jeu partagées, de devoir de réserve et de transparence dans les échanges.
- L'importance de laisser une vraie marge de discussion : les décisions ne doivent pas être prises à l'avance.
- Des comptes-rendus francs transmis à l'ensemble des participants, pour valoriser leur engagement.
- L'utilité de la participation repose sur l'engagement du conseil municipal à écouter, répondre et intégrer les propositions citoyennes.



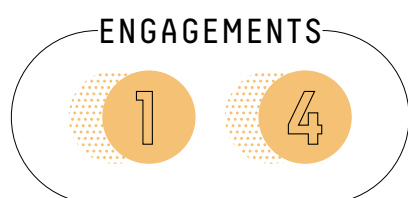
Contact pour en savoir plus



Hervé Alotto - 3^e adjoint délégué aux affaires scolaires, à la petite enfance et à la participation citoyenne, Champagnier
herve.alotto@champagnier.fr

2.2

Les Forums de quartier : rencontrer les habitants sur l'espace public pour échanger de manière informelle sur les projets de la ville et recueillir leurs propositions.



ENGAGEMENTS

Eybens

Pourquoi faire ?

- Permettre aux habitants d'exprimer leurs remarques, questions ou idées sur leur cadre de vie.
- Être à l'écoute des demandes et y répondre, immédiatement ou ultérieurement.
- Présenter les projets en cours (aménagement, vie sociale...) de manière pédagogique.
- Favoriser l'appropriation des projets publics et la participation citoyenne à l'échelle du quartier.

En quoi ça consiste ?

- Une rencontre annuelle en extérieur, dans chaque quartier, d'une durée de 2 à 3 heures.
- Des stands installés sur l'espace public avec des panneaux d'information sur les projets en cours.
- Des échanges en petits groupes ou en face à face entre habitants, élus et agents.
- Une "table des requêtes" avec un plan affiché pour recueillir les remarques.
- Une réunion spécifique "Parlons tranquillité publique" avec les partenaires (gendarmerie, Codase...).
- Implication d'enfants des écoles via des ateliers périscolaires en amont : expression de leurs propositions, restituées le jour du forum.

On en retient :

- L'installation dans l'espace public facilite l'échange avec des publics divers, parfois non captifs.
- Le choix d'un format informel (pas de prise de parole en plénière) rend la participation plus accessible.
- Le travail interservices en amont avec notamment le service périscolaire, le CCAS permet d'aller chercher des publics peu représentés (enfants, familles...).
- L'importance d'adapter les horaires (16h30-19h plutôt qu'en soirée) pour toucher les jeunes parents.
- L'intégration des requêtes dans la GRC (Gestion de la relation citoyenne) assure une réponse systématique aux habitants.

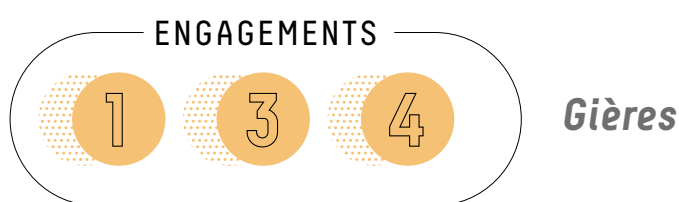


Contact pour en savoir plus

Sophie Rouvre – Service vie associative, citoyenne et festive, Ville d'Eybens
citoyennete@eybens.fr – 04 76 60 76 66

2.3

Mobil'Idées : associer les habitants pour penser les mobilités de demain. Une méthode simple et duplicable pour co-construire avec les citoyens une politique locale de mobilité active.



Pourquoi faire ?

- Réfléchir collectivement au développement des mobilités actives à l'échelle communale.
- Intégrer l'expertise des usagers dans les projets pilotés par la commune, la Métropole et les bureaux d'études.
- Maintenir une dynamique citoyenne régulière via un groupe de travail ouvert.

En quoi ça consiste ?

- Un groupe de travail ouvert à tous, créé en 2021, réunissant une cinquantaine de membres inscrits (liste mail), avec une quinzaine de participants réguliers en ateliers.
- Des temps d'ouverture grand public organisés lors d'événements communaux pour donner de la visibilité au projet et recueillir l'avis d'un plus grand nombre de personnes (forums des asso, fête du printemps, réunions publiques).
- Avec ce même groupe, des réunions sous forme d'ateliers participatifs, parfois sur le terrain, ponctuées d'un bilan collectif en 2025.

On en retient :

- Que sur un sujet technique les marges de manœuvre sont parfois limitées et donc l'écart entre ce que le groupe imagine et la réalité peut être grand. Il faut être en capacité de bien expliquer les impondérables techniques et de sécurité.
- Être clair sur le périmètre de réflexion du groupe de travail et le processus de décision finale.



Contact pour en savoir plus

Mickaël Guiheneuf – Conseiller municipal délégué mobilités et transitions énergétiques et écologiques, Ville de Gières



Justine de Loubens – Conseillère municipale déléguée démocratie participative et numérique, Ville de Gières

Maud Schoendoerffer – Chargée de mission Participation citoyenne, Grenoble Alpes Métropole
maud.schoendoerffer@grenoblealpesmetropole.fr

2.4

Le Conseil Municipal des Enfants : la participation des plus jeunes à la vie de leur commune.

ENGAGEMENTS

2

Gières

Pourquoi faire ?

- Favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie dès le plus jeune âge.
- Promouvoir la reconnaissance de l'enfant comme acteur à part entière de la vie locale.
- Développer le sens de l'intérêt général chez les jeunes et les préparer à devenir des adultes responsables et des citoyens actifs.

En quoi ça consiste ?

- 16 élèves gièrois de CM1 et CM2 et 6^e (8 filles et 8 garçons) élus pour représenter les trois établissements scolaires de la ville (école René-Cassin, école et collège Don Bosco et collège du Chamandier) pour un mandat de 2 ans.
- Les enfants se réunissent régulièrement (environ 1 fois par mois) pour élaborer des projets qui sont soumis à validation par le conseil adulte.
- Exemples de projets : organisation de journées de ramassage de déchets, vide-greniers, installation de tables de ping pong au parc...

On en retient :

- Veiller à communiquer régulièrement sur les élections puis sur les actions du CME afin de les mettre en valeur, pour notamment donner envie aux enfants de participer.
- Créer des liens entre le conseil d'enfants et le conseil ou le bureau municipal adultes pour permettre aux enfants de défendre leurs projets devant les adultes et aux élus adultes d'écouter l'avis des plus jeunes.
- Faire participer les enfants aux différents évènements de la commune comme les commémorations.



Contact pour en savoir plus

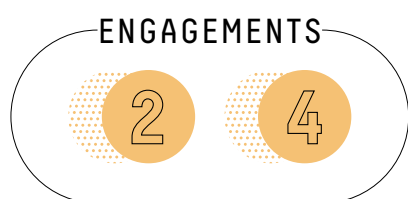


Justine de Loubens - Conseillère municipale déléguée démocratie participative et numérique,
Ville de Gières

justine.de-loubens@gieres.fr

2.5

Aller-vers et budget participatif : et si on votait directement dans l'espace public ? Quand les agents rendent la démocratie accessible au plus grand nombre.



Grenoble

Pourquoi faire ?

- Faire connaître le dispositif au plus grand nombre d'habitants.
- Favoriser la participation directe de publics éloignés de ce type de processus.
- Utiliser le vote du BP pour échanger avec les publics les plus éloignés des démarches institutionnelles.
- Permettre des retours directs des habitants sur leur perception du dispositif et sur d'autres sujets municipaux.
- Développer une culture de la participation en inter-services.

En quoi ça consiste ?

• **Le vote peut se faire via plusieurs canaux :**

- Sur la plateforme numérique.
- Dans des lieux relais comme les Maisons des Habitants, la Maison de la Vie Associative et Citoyenne ou l'Hôtel de Ville et CCAS.
- Dans l'espace public ou en porte-à-porte, grâce aux actions d'aller-vers des agents municipaux (agent-es du service vie associative et citoyenne

mais également des agent-es volontaires d'autres directions).

- La phase de vote dure 5 semaines (édition 2024/2025).
- Les agents prévoient des temps d'aller-vers dans différents lieux ou événements pour rencontrer les habitants (marchés, fêtes de quartier...), leur présenter le dispositif et les accompagner dans leur vote.

On en retient :

- L'aller-vers est efficace s'il répond clairement aux objectifs fixés en amont :
- Pour toucher des publics éloignés : se rendre sur leurs lieux de vie, faire du porte à porte, adapter le langage, utiliser des supports en FALC, avoir des agents multilingues, accompagner activement le vote.
- Pour toucher un grand nombre : cibler les lieux/événements à forte affluence, mobiliser des équipes en nombre suffisant.
- **L'implication et la motivation des agents sont essentielles :**
 - Prévoir des temps de formation, de débrief, et des formats courts mais dynamiques.
 - Travailler en amont l'organisation du vote avec les agents présents sur les territoires
 - Faciliter la logistique avec des kits prêts à l'emploi et des moyens de transport adaptés (vélo cargo, roulotte, etc.).
- La participation d'agents de différentes directions.
- La participation d'agents de différentes directions.
- L'image du vote peut être un frein pour certains publics : il peut être utile de présenter la démarche comme un choix de projets pour la ville, plutôt que comme un acte institutionnel.
- Les actions d'aller-vers dans l'espace public peuvent être renforcées par du porte à porte (1ère expérimentation en 2025).
- Un enjeu : le suivi des préoccupations exprimées par les habitants à l'occasion des échanges provoqués par l'aller-vers (mise en lien avec d'autres acteurs internes ou externes à l'institution, suivi des demandes...).

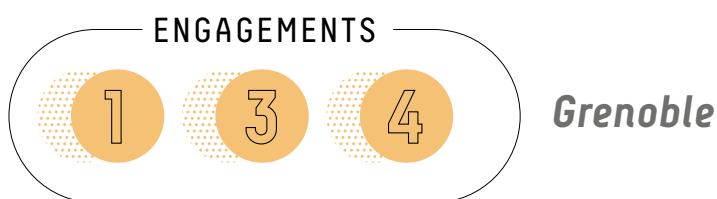


Contact pour en savoir plus

Service Vie Associative et Citoyenne, Ville de Grenoble
accompagnement.vac@grenoble.fr

2.6

Les médiations d'initiatives citoyennes : un dispositif encadré et transparent pour transformer les interpellations citoyennes en espace de dialogue constructif.



Pourquoi faire ?

- Proposer un processus transparent et constructif de médiation à partir d'un sujet porté par une pétition citoyenne (au moins 50 signatures).
- Clarifier un problème donné, ainsi que la position politique et technique de la municipalité.
- Créer un espace de dialogue, même en cas de désaccord, utile pour comprendre et publiciser les différentes positions.
- Améliorer le traitement des problématiques remontées par les citoyens par rapport aux courriers traditionnels.
- Rendre des comptes, donner à voir par la publication d'un compte rendu, sur des sujets portés par des habitants, durant le mandat.

En quoi ça consiste ?

- Dépôt par des habitants d'une interpellation citoyenne sur un sujet de compétence municipal, légal, non discriminant et d'intérêt collectif.
- Organisation de la médiation : une ou plusieurs réunions entre élus, techniciens et porte-paroles de l'interpellation (nombre défini par les participants, 2 par défaut)
- Animation par le service Vie Associative et Citoyenne.
- Rédaction d'un compte rendu validé par tous les participants, publié sur volontairesdegrenoble.fr et envoyé aux signataires.
- Suivi des engagements éventuellement décidés lors des échanges.

On en retient :

- Le dispositif a été assez bien utilisé à Grenoble (10 à 15 médiations par an depuis 2021, 120 porte-paroles mobilisés, 10 000 signataires cumulés des pétitions).
- Intérêt d'un processus cadré à l'avance, dont les règles sont connues et transparentes (nombre défini de réunions, interlocuteurs connus, finalité connue).
- Un service coordinateur qui doit s'efforcer d'être réactif et disponible pour construire de la confiance partagée.
- La médiation ne résout pas tout, mais elle permet de mieux comprendre les désaccords et d'en parler publiquement.
- Importance de l'enjeu de coordination entre services et institutions est important sur des sujets qui sont souvent des "patates chaudes" à la croisée de plusieurs services et acteurs.
- Un enjeu : l'articulation et l'accompagnement pas toujours évident entre les réclamations individuelles reçues par la collectivité et leur structuration collective qui permet de s'engager, via une médiation ou un autre processus, dans un réel dialogue avec l'institution

Contact pour en savoir plus



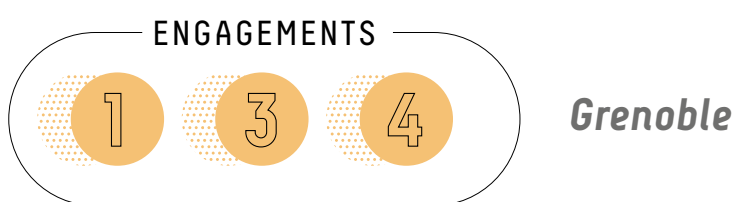
Service Vie Associative et Citoyenne
accompagnement.vac@grenoble.fr

Antoine Gonthier - Chargé de mission Interpellation Citoyenne, Service Vie associative et citoyenne, Ville de Grenoble

antoine.gonthier@grenoble.fr - 07 88 08 42 67

2.7

Le panel citoyen : une méthode participative exigeante pour donner la parole à une diversité d'habitants sur des sujets complexes, avec un engagement clair de la collectivité.



Pourquoi faire ?

- Favoriser une participation plus représentative de la population pour enrichir les débats à partir des vécus de chacun-e.
- Aller chercher des publics plus éloignés de la participation.
- Croiser les regards pour mieux comprendre les enjeux d'une politique locale et éclairer les décisions en répondant au plus près des besoins de la population dans toute sa diversité.
- Donner la possibilité à tout citoyen de s'approprier une politique publique locale, en allant à sa rencontre.
- Faire découvrir toutes les possibilités d'engagement citoyen à l'issue de cette démarche.

En quoi ça consiste ?

- Tirer au sort un panel citoyen le plus représentatif possible de la population locale.
- Au cours de 3 à 4 séances, partager les expériences de chacun-e (expertise d'usage) et échanger avec des personnes spécialistes du sujet (technicien-nes, chercheur-ses, représentant-es de la société civile, élu-es, ...) en vue d'élaborer collectivement un avis citoyen sur une politique locale.
- Présenter ces recommandations citoyennes aux élu-es qui s'engagent à apporter des éléments de réponse.

On en retient :

- Être clair et précis sur le mandat confié au panel citoyen et les conditions de la redevabilité de la collectivité.
- Faire groupe et adapter les échanges au plus grand nombre (veiller à maintenir des échanges équilibrés, en diversifiant les méthodes d'animation, d'apports de connaissance, ...).
- Expliciter voir co-construire le cadre de dialogue lors de la première séance.
- Associer en amont les élu-es et technicien-nes référents de la politique locale concernée pour favoriser la transmission.
- Donner la possibilité au panel citoyen d'enrichir la liste des personnes qu'ils souhaitent entendre pour garantir la neutralité des apports.
- Être attentifs aux temps d'échanges informels (repas, pot d'accueil), qui vont permettre de consolider le groupe et les échanges.
- Assurer un suivi des recommandations citoyennes, à l'issue de la démarche.

Contact pour en savoir plus

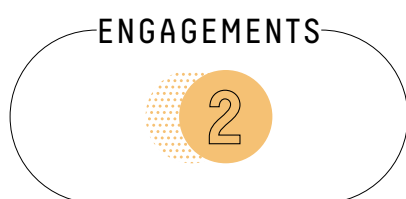


Fanny Simon - Chargé de mission Démocratie locale, Service Vie associative et citoyenne,
Ville de Grenoble

fanny.simon@grenoble.fr – 06 70 77 05 81

2.8

Fête des projets à la Maison des Habitant-es Teisseire-Malherbe : une participation ludique et inclusive pour faire émerger les priorités du futur projet social.



Grenoble

Pourquoi faire ?

- Réécrire tous les 4 ans le projet social de la Maison des habitants.
- Impliquer les habitants, partenaires et professionnels dans l'évaluation des actions passées et la définition des priorités à venir.
- Mettre en commun les points de vue et faire l'état des lieux des points forts et des limites des actions.

En quoi ça consiste ?

- Organisation d'un après-midi festif et participatif un samedi à la Maison des habitants.
- Accueil convivial à l'extérieur avec un café pour inviter à entrer.
- Plusieurs espaces thématiques dans les salles de la MDH : chaque salle propose un jeu ou un support ludique pour recueillir l'avis des habitants (jeu de l'oie, Monopoly du quartier, «Si j'étais directeur ou directrice de la MDH», etc.).
- Liberté de circulation entre les espaces pour favoriser une participation fluide et adaptée à chacun et chacune.
- Clôture conviviale avec un buffet et un karaoké pour rassembler tous les participants.

On en retient :

- Une belle énergie collective, une forte implication de l'équipe de la MDH et une large participation d'habitants de tous âges.
- L'importance de prévoir un espace de jeu spécifique pour les tout-petits afin de permettre aux parents de s'exprimer plus largement.
- La nécessité d'un accueil renforcé : plusieurs personnes mobilisées pour orienter les participants à leur arrivée.
- L'enjeu de traitement des retours : prévoir un temps dédié à l'analyse croisée des contributions.

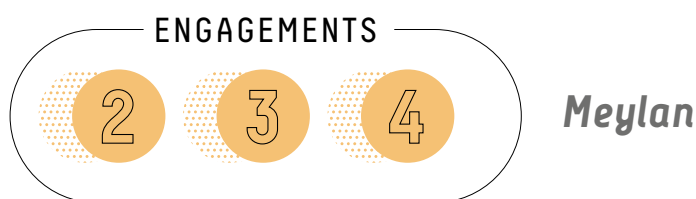


Contact pour en savoir plus

Morgane Rabaté – Agente de développement local, MDH Teisseire-Malherbe
morgane.rabate@grenoble.fr

2.9

**Un budget participatif avec les 11-25 ans :
y'a pas d'âge pour s'impliquer dans sa commune,
retour sur une démarche d'accompagnement
de terrain avec collèges, lycée et associations.**



Pourquoi faire ?

- Encourager la participation des jeunes en leur donnant une place spécifique dans la sélection des projets.
- Expérimenter un travail collaboratif avec plusieurs parties prenantes (association Horizons, établissements scolaires, services municipaux).
- Favoriser l'expression des besoins et idées des jeunes sur leur cadre de vie.

En quoi ça consiste ?

- Pour sa troisième édition du budget participatif, la commune a choisi de modifier le règlement pour prioriser deux projets portés par des jeunes parmi les lauréats.
- Une phase d'appel à idées mobilisant les 11-25 ans via des ateliers dans les collèges et lieux jeunesse.
- Un accompagnement des porteurs de projets jusqu'à l'analyse de faisabilité.
- Des outils de communication adaptés : tractage, réseaux sociaux, plateforme participative.
- Une évaluation en cours pour ajuster le dispositif, notamment sur la communication et la durée de l'implication.

On en retient :

- L'importance d'être présent·es sur place, dans les lieux fréquentés par les jeunes, et d'adopter une posture d'écoute et de dialogue.
- Le rôle clé du langage : simplifier les termes, utiliser des exemples concrets pour créer un lien direct avec leurs préoccupations.
- La force du partenariat entre services municipaux, associations et établissements scolaires.
- La difficulté à maintenir la mobilisation dans le temps long : un enjeu de rythme et d'espace collectif à investir.
- L'intérêt d'un cadre souple mais structuré, dans lequel les jeunes se sentent considérés et accompagnés sans être sur-sollicités.
- Le besoin d'au moins une personne dédiée à la mission et la mobilisation de plusieurs agents dans différents services pour accompagner les jeunes tout au long du processus.

Contact pour en savoir plus

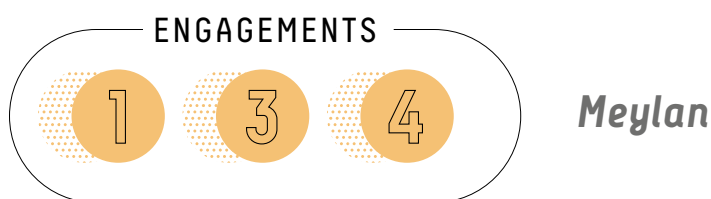


Carla Mosti – Apprentie à la mission citoyenneté, mairie de Meylan
Sous la direction de Janig Mouro
janig.mouro@meylan.fr

2.10

Une Commission Extra-Municipale pour imaginer le futur de la commune

**La CEM, un véritable laboratoire démocratique,
espace d'apprentissage partagé entre citoyens, élus et services.**



Pourquoi faire ?

- Expérimenter une démarche de participation citoyenne dans le temps long
- Eclairer les décisions municipales par l'expertise d'usage et la diversité des points de vue.
- Travailler sur une vision de Meylan qui tienne compte des enjeux écologiques, sociétaux, démocratiques, économiques de la ville et de ses acteurs qui soit respectueuse du droit de la nature et des générations futures.

En quoi ça consiste ?

- Une mission de prospective pouvant se concrétiser par des opérations ou actions concrètes, notamment pour sensibiliser les habitants et accompagner le changement (fresque climat, intervention dans les établissements scolaires, conférences, etc.).
- Une instance composée d'environ 30 membres : habitants volontaires et représentants d'associations, avec une diversité d'âges et de quartiers, un équilibre femmes-hommes.
- Présidence par l'élue en charge de la participation citoyenne, accompagnée d'une vice-présidence par un élu représentant de l'opposition et de 5 élus thématiques.
- Un parcours d'accompagnement et de formation pour favoriser la montée en compétence thématique et le bon fonctionnement des groupes.
- 4 groupes de travail pour 2 ans : Ville-parc, Biodiversité et nature en ville, Ville du ¼ heure, Rénovation énergétique des copropriétés.
- Un rapport d'activités annuel présenté en Conseil Municipal.

On en retient :

- Une expérience renforcée de participation : formation initiale commune, accompagnement pour un fonctionnement des groupes de travail en autonomie, présentation des travaux par les membres auprès des élus du Conseil Municipal, retour argumenté par les élus référents.
- L'implication des habitants dans la gouvernance : participation des pilotes des groupes de travail (habitants) au Bureau de la CEM.
- Une charte de fonctionnement fixant le détail des modalités de fonctionnement de la CEM auxquelles sont soumis l'ensemble de ses membres.
- Des lettres de mission cadrant les missions de chaque groupe de travail, précisant le calendrier de réalisation et les livrables attendus.
- Des services communaux (Urbanisme, transition écologique, Communication) mobilisés à chaque étape et coordonnés par la Mission participation citoyenne.



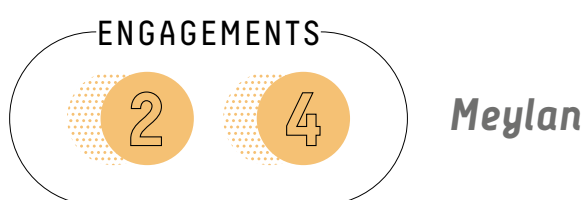
Contact pour en savoir plus

Janig Mouro, Chargée de mission Participation Citoyenne, mairie de Meylan
janig.mouro@meylan.fr

2.11

Comité des usagers de la piscine des Buclos

Une instance de concertation construite avec ses usagers pour accompagner la vie d'un équipement municipal



Pourquoi faire ?

- Permettre l'expression de la diversité des usagers : professionnels, associations, grand public avec les élus et les services, au quotidien ou plus exceptionnellement en cas de « crise ».
- Partager remarques et propositions, interroger certaines pratiques, en vue de mieux répondre aux besoins des usagers et de fonctionnement de l'équipement.
- Donner à voir la complexité de gestion d'un équipement

En quoi ça consiste ?

- Composé de 3 collèges : professionnels, associations, grand public, soit environ 40 personnes, il se réunit 3 à 4 fois par an.
- Présidé par le Maire ou son représentant et avec le soutien du Service des Sports, il aborde les sujets spécifiques à cet équipement : aménagement, horaires, entretien, saisonnalité, événements, tarifs ... et peut être saisi par la présidence si de nouveaux sujets se présentent (travaux, crise, ...).
- Les conclusions du Comité des usagers sont guidées par la recherche de consensus, qui tient compte des désaccords et garantit que toutes les voix sont entendues.
- Les membres disposent d'un espace de travail en ligne collaboratif

On en retient :

- Une première étape de co-construction sous forme d'ateliers pour identifier les thématiques à traiter, la composition du comité et des modalités de fonctionnement
- La création d'une charte du Comité, jointe à l'appel à volontaires
- Des séances essentiellement organisées en format atelier, en 3 parties : retour sur les propositions de la réunion précédente, exploration d'une thématique, choix en commun de la thématique de la réunion suivante
- Publication des comptes-rendus, propositions et avis sur le site de la ville et sur la plateforme « JeParticipeMeylan » et affichage dans l'équipement
- Implication du service des sports rarement mobilisés sur les questions de participation citoyenne

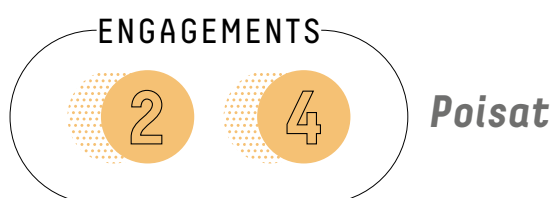


Contact pour en savoir plus

Janig Mouro, Chargée de mission Participation Citoyenne, mairie de Meylan
janig.mouro@meylan.fr

2.12

Projet de « rue aux enfants » : une concertation flash et des outils simples pour impliquer les enfants dans la construction d'un projet d'aménagement d'espace public aux portes de leur école.



Pourquoi faire ?

- Informer les enfants sur le projet et les impliquer, pour viser, à terme, une meilleure appropriation de l'espace et des nouveaux aménagements.
- Enrichir le projet avec des propositions concrètes et adaptées.
- Profiter du sujet pour sensibiliser les enfants aux questions climatiques (adaptation des villes face au dérèglement climatique, débitumisation, végétalisation ...).
- Commencer à familiariser les enfants à la question de l'engagement démocratique.

En quoi ça consiste ?

- Un allers-vers sous la forme d'un stand dans la cour de l'école le temps d'une récréation pour parler aux enfants de la future rue, répondre à leurs questions et recueillir leurs idées.
- Un atelier de co-construction avec les enfants volontaires sur le temps périscolaire pour se projeter et cibler concrètement les types d'aménagements souhaités (mobilier urbain) et les emplacements envisagés.

On en retient :

- Il est intéressant de légitimer davantage la parole et le regard des enfants sur les projets lorsque ces derniers s'y prêtent. L'implication des enfants a permis de « contrebalancer » et « nuancer » les propos d'adultes réticents face au projet.
- Le fait de travailler en collaboration avec l'école et de profiter de la cour d'école pour parler du projet a permis de toucher de nombreux enfants.
- S'adresser aux enfants, c'est également s'adresser indirectement aux parents, qui seront eux aussi utilisateurs de la rue.
- Une bonne concertation n'induit pas forcément de mobiliser des moyens importants. Avec des approches simples, on peut déjà obtenir des résultats intéressants.

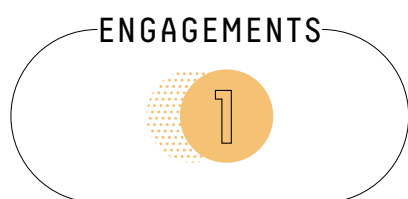


Contact pour en savoir plus

Romane Revel – Chargée de mission participation citoyenne, Grenoble Alpes Métropole
participation@grenoblealpesmetropole.fr

2.13

Une délibération cadre de la démocratie participative : un document socle pour embarquer élus et services dans une culture commune de la démocratie participative.



Le Pont-de-Claix

Pourquoi faire ?

- Avoir un document de référence pour l'ensemble de l'administration et des élu(e)s.
- Faire état des outils de participation développés au cours des quinze dernières années.
- Favoriser la participation des habitants aux projets de la municipalité, à l'évaluation des politiques publiques ou à de nouvelles actions.
- Acculturer l'ensemble des services de la ville et du CCAS à justifier, pour chaque projet, la part dédiée à la participation (habitants, usagers, administrés).

En quoi ça consiste ?

- Élaboration d'un document voté permettant de créer les conditions de la participation citoyenne dans tous les projets
- Mise en place d'une d'un comité de pilotage pour mener ce projet : recenser tous les outils de participation utilisés par la commune ces quinze dernières années, élaboration rédaction du projet de la délibération cadre...
- Processus de validation : validation par l'exécutif municipal, avis de la commission municipale, avis du bureau municipal, vote du conseil municipal, communication interne et présentation dans les différentes directions
- Présentation dans les différentes directions et bilan à un an de la mise en œuvre de la délibération cadre.

On en retient :

- Un cadre de référence clair pour les services et les élus.
- Un véritable outil d'acculturation à la démocratie participative.
- La délibération n'empêche pas l'évolution continue des outils et pratiques participatives.



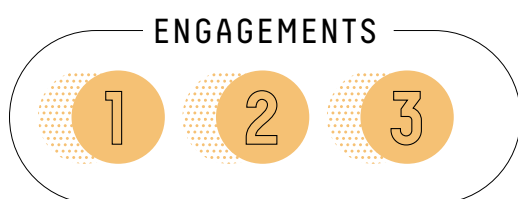
Contact pour en savoir plus

Sofiane Salah-Salah - Chef de Service Citoyenneté, Démocratie Locale, Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, Ville de Pont-de-Claix

sofiane.salah-salah@ville-pontdeclaix.fr

2.14

Une convention des jeunes pour le climat : impliquer des collégiens sur le long terme, de la réflexion à l'action concrète sur le territoire.



Le Pont-de-Claix

Pourquoi faire ?

- Sensibiliser les jeunes de la commune de Pont-de-Claix aux questions climatiques actuelles à partir d'une démarche participative.
- Sensibiliser les jeunes au fonctionnement démocratique des institutions et à l'engagement citoyen.
- Accompagner les jeunes dans la construction de propositions techniques et d'actions à destination des élus.

En quoi ça consiste ?

- Une convention citoyenne locale réunissant 16 collégiens sur l'année scolaire 2023-2024.
- Élaborations de 24 propositions pour l'avenir.

Phase 1 : Former les jeunes sur les questions climatiques

- Organisation de différents temps de formation : fresque du climat junior, spectacle sur la protection des espaces naturels, visite de Cosmocité.
- Participation à un escape game pour comprendre l'évolution de la diffusion des gaz à effet de serre.

Phase 2 : Animation et vie de groupe : Trois séjours organisés pendant les vacances scolaires pour renforcer la cohésion :

- Séjour Nature à Autrans (Vercors) centré sur la sensibilisation à l'environnement.

- Séjour « Bas Carbone » à Laffrey construit selon un bilan carbone (transport, alimentation, activités).
- Séjour à Paris avec visite de l'Assemblée nationale, de l'Académie du Climat et de l'exposition « Urgence climatique » à la Cité des sciences.

Phase 3 : Construire des propositions et des préconisations à destination des élus

- Rencontre de différents acteurs : agents de la Métropole, chargé de mission transition énergétique.
- Hiérarchisation des propositions selon leur faisabilité et leur impact.
- Traduction des idées en propositions concrètes dans quatre sous-catégories : énergie, alimentation, transports, aménagement urbain.
- Présentation finale des 24 propositions lors du conseil municipal en juin 2024.

On en retient :

- Une initiative originale, combinant pédagogie et engagement, qui a suscité un fort investissement des jeunes tout au long du processus.
- Le choix de mêler loisirs et travail a permis un très faible taux d'absentéisme et une réelle motivation.
- L'implication des familles et un lien régulier ont favorisé la mobilisation sur la durée.
- Un partenariat avec le collège permet la continuité du projet avec un groupe d'élèves ambassadeurs qui poursuivent les actions.
- Des élus engagés, à la fois politiquement et financièrement, pour soutenir les suites du projet et étudier la mise en œuvre des propositions.



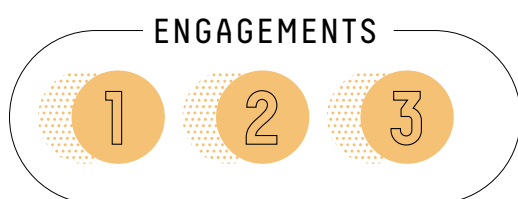
Contact pour en savoir plus

Simon Peyrache - Chargé de mission citoyenneté, Ville de Pont-de-Claix

simon.peyrache@ville-pontdeclaix.fr

2.15

Habiter la ville de demain : sensibiliser et faire découvrir concrètement la participation citoyenne aux jeunes de 8 à 15 ans.



Le Pont-de-Claix

Pourquoi faire ?

- Faire découvrir le principe et l'intérêt de la participation citoyenne aux plus jeunes.
- Réfléchir un projet de réaménagement en prenant en compte l'impact des aménagements de l'homme sur la ville et ses espaces publics.
- Apprendre à formuler et partager ses idées en groupe dans l'intérêt du collectif. Sortir de la doléance individuelle.
- Mener un projet de l'idée jusqu'à la réalisation.
- Faire des propositions concrètes.

En quoi ça consiste ?

- Faire réfléchir un ou des groupes d'enfants autour d'un projet de réaménagement concret et réel afin de découvrir les notions de participation citoyenne au sein de la commune.
- Les ateliers se déroulent sur les temps scolaires en corrélation avec les programmes éducatifs menés par les enseignants. Par exemple, sur le niveau 6ème, un des axes du programme d'histoire géographie est nommé comme la fiche « Habiter la ville de demain ». Par ailleurs, la traduction des pensées et suggestions des enfants a pu se faire en cours de technologie en mêlant l'apprentissage des techniques de program-

mation et de conception du programme national. Lors de l'action, les enfants sont également positionnés dans un rôle d'enquêteur participatif puisque après avoir conçu les enquêtes de participation, il s'occupent également de les diffuser dans l'entourage familial et quotidien (voisins, amis...).

- Systématiquement en fin de projet, une réalisation concrète est proposée par les enfants afin de rendre visible leur travail et marquer les esprits (livret de préconisations pour un aménagement d'espace, cartes postales citoyennes, signalétique biodiversité dans un parc, parcours santé...)

On en retient :

- Prise de conscience des enfants au fil du projet, de l'importance de formuler des idées collectives et d'aller vérifier l'intérêt de tous dans les propositions.
- Compréhension des étapes et des conditions de réalisation d'un projet par une collectivité (calendrier de réalisation sur plusieurs années, contraintes budgétaires et environnementales...).
- Valorisation du travail réalisé par les enfants sur les instances municipales grâce à la présentation systématique d'un livrable concret de qualité. Cette valorisation a des effets à la fois pour les acteurs de l'action (enfants, personnels enseignants, services de la ville) et sur le public (élus et habitants) puisque chacun prend la mesure des bénéfices d'une participation citoyenne active.



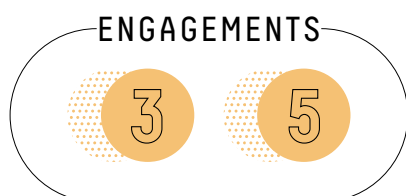
Contact pour en savoir plus



Sandra Clavier - Responsable **P**oint **A**ccueil **C**itoyen et des pratiques de participation citoyenne, Ville de Pont-de-Claix
democratie.locale@ville-pontdeclaix.fr

2.16

**Comités d'usagers de suivi des travaux :
un groupe de travail qui lie habitants, associations,
élus, services Ville et Métropole pour la réalisation
de projets d'aménagements concertés et apaisés !**



Saint-Égrève

Pourquoi faire ?

- Inscrire les projets d'aménagements dans des échanges réguliers avec les habitants et associations.
- Améliorer la pertinence des réalisations grâce aux retours citoyens/usagers/associatifs.
- Construire un lien durable avec les habitants lors de la création de nouveaux espaces publics.

En quoi ça consiste ?

- Création d'un comité de suivi composé d'acteurs locaux, riverains du secteur, associations concernées, élus, services ville et Métropole.
- Suivi d'un calendrier partagé : présentation de l'intention du projet, échanges, définition finale du projet, réalisations et suivi du chantier, livraison.
- Contribution des acteurs de terrain à la vie de cet espace public de manière durable et implication des habitants extérieurs à la démarche.

On en retient :

- Prendre en compte les réticences, les objectiver et rendre le projet compatible avec celles-ci.
- Des rencontres régulières, pour échanger sur l'avancement sans nécessairement de point d'étapes projets ou calendaires franchis, permettent de garder le lien.
- Fêter les réussites, réajuster certains éléments même après livraison, faire vivre l'espace public.
- Cas de la placette Saint Robert à Saint-Égrève où les habitants et associations de quartier d'abord opposés au projet ont pris part au comité de suivi du projet pour faire entendre leur voix. Ce travail a duré près de deux ans pour aboutir à la piétonisation d'une rue centrale qui aujourd'hui est le cœur du quartier, lieu de nouvelles centralités, et permet des animations régulières (marchés de créateurs, marché d'été, marché de Noël de la ville, animations diverses). Les habitants s'approprient pleinement l'espace et le font vivre, en créant une dynamique inédite dans le quartier.

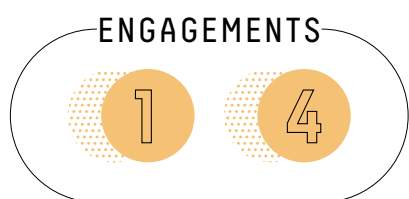


Contact pour en savoir plus

Franco Caropreso Beitia – Chargé de démocratie participative et proximité, Ville de Saint-Egrève
franco.caropreso-beitia@mairie-st-egreve.fr - 06 03 84 70 45

2.17

Ateliers de la transition : associer les habitants à la réflexion autour de trois axes du projet de mandat.



Saint-Égrève

Pourquoi faire ?

- Permettre aux habitants d'être partie prenante des prises de décisions structurantes et effectives rapidement sur la commune.
- Permettre à des publics diversifiés de comprendre le fonctionnement communal (et au-delà) sur le cas d'un sujet précis. Ceci afin d'être en pleine capacité de prendre une décision collective avec une vision d'ensemble.
- Créer une instance de travail qui vit par elle-même et qui traite des sujets structurants tout au long du mandat.
- Partir de l'expertise d'usage citoyenne dans les projets de la commune.

En quoi ça consiste ?

- Constitution d'un groupe via des formulaires d'inscription envoyés largement aux habitants (mailing-list, lien via la maison des associations, outils de communication, échanges direct avec le public, ...).
- Débats et exploration sur la thématique.
- Mise en application par des zonages/périodes test et rencontres mi-parcours, bilan en fin de période et contribution à l'élaboration d'un projet de délibération.

Plusieurs rencontres :

- Présentation du projet, explications du domaine d'intervention Ville/Métropole, des interlocuteurs projets, des invariants et possibilités, du cadre réglementaire.
- Trois thématiques proposées pour le mandat : extinction de l'éclairage public ; mise en place du tri sélectif à l'échelle de la collecte Ville ; plan banc et assises par secteur. Les différents temps de travaux de groupe durent en moyenne une année scolaire.

On en retient :

- Positif pour les habitants qui souhaitent intégrer des projets communaux et alimenter la réflexion autour de nouvelles politiques publiques.
- Mise en place de politiques publiques sur la thématique de la transition (déclinable sur d'autres thématiques).
- Création d'un collectif d'habitants qui grandit au fur et à mesure des éditions avec un niveau de connaissance du processus de décisionnel communal qui va de pair.
- Mise en place d'un projet à l'échelle d'un territoire.

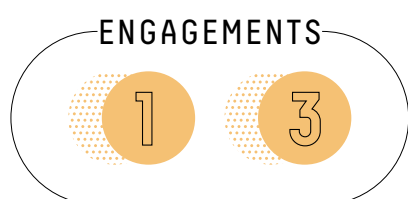


Contact pour en savoir plus

Franco Caropreso-Beitia – Chargé de Démocratie Participative, Ville de Saint-Egrève
franco.caropreso-beitia@mairie-st-egreve.fr - 06 03 84 70 45

2.18

Co-construction de la place Picasso (Quartier Renaudie) : réaménager un espace public en lien étroit avec les habitants pour améliorer les usages, le cadre de vie et la gestion du lieu.



Saint-Martin-d'Hères

Pourquoi faire ?

- Prendre en compte les usages et besoins des habitants et habitantes et des services gestionnaires de l'espace.
- Améliorer le confort des logements en lien avec l'espace public.
- Valoriser les espaces publics pour tous les usagers
- Réduire les dysfonctionnements, notamment liés au deal.

En quoi ça consiste ?

- Un travail de réaménagement engagé dans le cadre d'un plan guide partagé entre services et habitants et habitantes.
- Co-construction entre la Maîtrise d'Oeuvre (MOE paysagiste) et les habitants à chaque étape.
- Atelier 3 : présentation de scénarios, choix collectif ou création d'un scénario hybride.
- Un temps de restitution publique dans le quartier pour ajustements éventuels.
- Validation progressive par les services techniques après les ateliers 1 et 2.

Trois ateliers participatifs organisés :

- Atelier 1 : diagnostic des usages sur plan et sur site.
- Atelier 2 : restitution du diagnostic, premiers éléments d'aménagement avec outils visuels (maquette 2D, mise en situation sur site).
- Réalisation des travaux suivie d'un ajustement possible après chantier.

On en retient :

- L'ancrage d'une démarche participative dans un quartier où la confiance avait été construite en amont grâce à d'autres projets partagés.
- L'intérêt de travailler sur un périmètre restreint avec des orientations fixées dans un plan guide prenant en compte les usages
- L'importance d'associer la MOE dès la phase de concertation et de prévoir du temps dédié pour cela.
- La pertinence d'un pilotage partagé entre plusieurs services (aménagement, politique de la ville, GUSP).
- Un calendrier de projet à sécuriser pour maintenir la dynamique, en évitant des délais trop longs entre études et travaux.

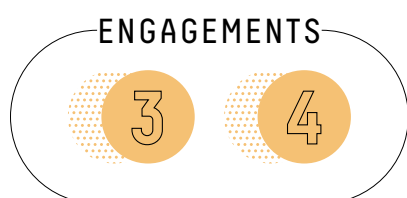


Contact pour en savoir plus

Cécile Ravel - Directrice Habitat et Politique de la ville, Ville de Saint-Martin-d'Hères
[*cecile.ravel@saintmartindheres.fr*](mailto:cecile.ravel@saintmartindheres.fr)

2.19

Budget participatif : une méthode concrète pour faire émerger les projets des habitants, Impliquer les citoyens dans les choix budgétaires locaux en leur donnant la main sur une partie des investissements.



Seyssinet-Pariset

Pourquoi faire ?

- Impliquer les habitants dans l'affectation d'une partie du budget communal.
- S'appuyer sur leur connaissance fine du territoire pour identifier des projets utiles, concrets et proches du quotidien.
- Créer une dynamique collective autour de la vie locale et renforcer la culture de la participation.

En quoi ça consiste ?

Un dispositif en plusieurs étapes, porté par la collectivité et accessible à tous :

- Délibération pour fixer le cadre (budget, règlement, modalités de participation).
- Préparation de la campagne de vote : mobilisation, communication, outils.
- Lancement d'un appel à idées : dépôt en ligne ou sur formulaire papier.
- Vote des habitants (papier ou numérique) selon les règles fixées.
- Analyse de faisabilité des projets par les services concernés.
- Annonce des projets lauréats, puis mise en œuvre et inauguration.

On en retient :

Un outil puissant pour faire remonter les besoins du terrain, à condition :

- D'avoir un portage politique fort et des services mobilisés.
- De prévoir un temps conséquent d'animation et d'instruction (agents dédiés, temps d'échange avec les porteurs).
- De construire un règlement partagé, clair et réaliste.
- D'organiser une communication visible, diversifiée et accessible.
- D'adapter le dispositif pour ne pas renforcer les inégalités entre quartiers ou publics.
- De faciliter l'accès au vote, notamment en évitant les outils numériques trop complexes.
- De penser l'après : accompagner les lauréats jusqu'à la réalisation.

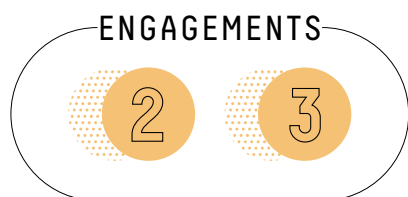


Contact pour en savoir plus

Rodolphe Dalban - Chargé de mission participation, ville de Seyssinet-Pariset
[**participation@seyssinet-pariset.fr**](mailto:participation@seyssinet-pariset.fr)

2.20

Cœur de ville : associer les habitants à la conception d'un éco-quartier.



Seyssinet-Pariset

Pourquoi faire ?

- Intégrer les apports des habitants et usagers dans la conception du projet
- Faire comprendre le projet aux habitants et augmenter le concernement
- Informer la population

En quoi ça consiste ?

- Associer les habitants et usagers à la conception d'un projet d'aménagement urbain d'envergure (10 ha, plus de 500 logements, commerces, services et lieux publics)

Interventions sur plusieurs phases du projet :

- Phase 1 : Élaboration de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Phase 2 : Premières hypothèses d'organisation du quartier
- Phase 3 : Concertation sur deux scénarios d'aménagement
- Phase 4 : Concertation sur une proposition de plan-guide

Dispositifs déployés à chaque phase :

- Réunions publiques en salle
- Réunions sur l'espace public
- Séances avec le conseil citoyen et le conseil jeunes
- Séance avec les lycéens
- Réunion avec les acteurs du territoire (entreprises, associations, conseils de quartier...)
- Coordination avec les services municipaux
- Expositions dans le hall de la mairie avec urne pour contribuer
- Plateforme numérique avec questionnaire et contribution possible
- Informations dans les supports municipaux de communication

On en retient :

- L'importance d'expliquer la gouvernance du projet : où se situent les contributions des habitants dans la démarche.
- La nécessité de diversifier les publics impliqués, en adaptant les lieux et horaires d'intervention
- Le besoin de prévoir des actions pour expliquer les choix retenus et l'impact réel des contributions sur le projet



Contact pour en savoir plus

Rodolphe Dalban – Chargé de participation citoyenne, ville de Seyssinet-Pariset
[*participation@seyssinet-pariset.fr*](mailto:participation@seyssinet-pariset.fr)

2.21

Observatoire de la Participation Citoyenne : une instance communale citoyenne pour construire, suivre et évaluer les démarches participatives locales.



Pourquoi faire ?

- Observer et évaluer les démarches de participation citoyenne de la commune.
- Co-construire, suivre et évaluer le budget participatif communal.

En quoi ça consiste ?

- Une instance composée de 4 élus (normalement 6, dont 2 de l'opposition) et 6 habitants, tous volontaires, avec une attention portée à la parité.
- Réunions de 2h toutes les 6 semaines (hors été), dans un cadre convivial.
- Premier chantier collectif pour définir les modalités, le suivi et l'évaluation du budget participatif communal.
- Proposition de nouveaux dispositifs comme la Pause Citoyenne : un temps de 45 min en début de conseil municipal pour débattre d'un sujet communal avec les habitants : temps d'information puis temps de questions - réponses avec le public.
- Projet d'améliorer la charte de la participation citoyenne initialement porté par les élus en 2021.

On en retient :

- Un groupe dynamique, avec des profils variés (âge, sexe, actifs/retraités, mais surtout CSP+).
- La mise en route autour du budget participatif a permis de créer une vraie cohésion sur un sujet fédérateur.
- L'implication forte de l'élue référente dédiée à la participation citoyenne est un facteur clé de la dynamique.
- Une préparation rigoureuse des réunions, appuyée par un travail conséquent d'un agent communal.
- Une souplesse dans l'avancement et les modalités d'avancement du projet pour s'adapter au groupe.
- Des limites dans la capacité du groupe à évaluer les politiques participatives du fait d'un sentiment de manque de légitimité.



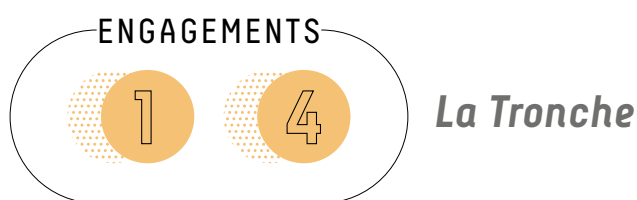
Contact pour en savoir plus

Céline Verdon - Responsable Vie locale, Ville de La Tronche

c.verdon@ville-latronche.fr

2.22

Création d'une maison des habitants (MDH) : du rêve à la construction, un lieu vivant, co-construit entre la commune et les habitants.



Pourquoi faire ?

- Construire un lieu ressource pour les habitants et habitantes, en co-construction avec élu·es et citoyens.
- Favoriser l'émergence d'une gouvernance partagée et de nouveaux usages collectifs.
- Structurer une dynamique locale à travers la création d'une association porteuse du projet.

En quoi ça consiste ?

- **Phase 1** : «Rêve ta Maison des Habitants» – Ateliers ouverts à tous et ciblés (associations, jeunes...) pour imaginer les usages du futur lieu.
- **Phase 2** : «Construis ta Maison des Habitants» – Travail avec le groupe MDH sur les usages, la gouvernance, la faisabilité et les partenariats, notamment avec la CAF.
- **Phase 3** : «Associions-nous pour la Maison des Habitants»
Création d'une association porteuse du projet depuis juillet 2025.
- **Au fil du projet** : Deux réunions publiques pour informer et mobiliser de nouveaux participants.

On en retient :

- Une dynamique collective solide, soutenue par une forte implication de l'élue dédiée à la participation citoyenne et de l'agent référent, avec une préparation rigoureuse en amont des réunions.
- Une attention particulière portée à l'intégration des nouveaux membres, notamment les habitants ou élus (de l'opposition) arrivés en cours de projet.
- Des moyens humains conséquents (20 % du temps de travail d'un agent mobilisé).



Contact pour en savoir plus

Céline Verdon - Responsable Vie locale, Ville de La Tronche
c.verdon@ville-latronche.fr

2.23

Réaménagement concerté de la centralité vizilloise : impliquer les citoyens aux différentes étapes d'un plan-guide d'aménagement le défi de l'articulation entre le calendrier technique, politique et participatif.



Pourquoi faire ?

- Faire connaître les projets d'aménagements à l'étude dans un souci de visibilité et de transparence.
- Recueillir les avis et les idées des habitants afin que leur expertise usagère enrichisse les réflexions des collectivités, des élus et du bureau d'étude.
- Faire naître une dynamique et une émulation collective autour d'un projet de territoire.

En quoi ça consiste ?

- Organisation de temps participatifs calqués sur les différentes phases du projet d'aménagement (diagnostic participatif, discussions autour des orientations d'aménagement, mise en débat des scénarios, bilan).
- Une multitude de formats déployés (ateliers, balade urbaine, forum ouvert, sessions triporteurs).
- Des sessions spéciales pour toucher certains publics éloignés (sessions triporteurs, intervention au lycée et au Service Local de Solidarité du département de l'Isère).

On en retient :

- L'importance de définir un calendrier global tout en restant flexible sur le déroulé de la démarche de concertation afin que celle-ci s'adapte aux aléas des projets d'aménagement.
- L'importance de faire des points de coordination réguliers (agents communaux et métropolitains, bureau d'étude) afin que la démarche de concertation se diffuse dans la démarche de projet et afin que les techniciens/urbanistes s'approprient les résultats de la concertation.
- Pour chaque temps de concertation, bien définir les objectifs visés/ce que l'on veut concerter et les marges de manœuvre. Double enjeu : articuler la concertation avec les besoins réels du projet et ne pas décevoir les habitants sur le rôle qui leur est donné.
- Assurer un retour argumenté auprès des habitants pour que leur investissement dure dans le temps (compte-rendu pour chaque rencontre et, en début d'une nouvelle rencontre, point sur l'avancée du projet et sur la manière dont la concertation a alimenté les réflexions).

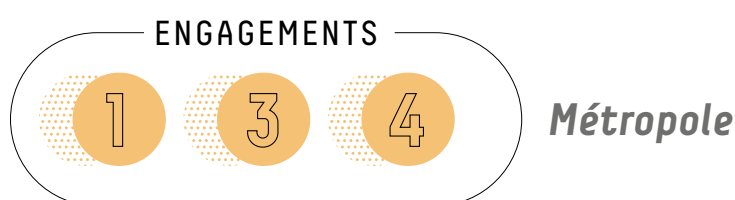


Contact pour en savoir plus

Maud Schoendoerffer – Chargée de mission Participation citoyenne, Grenoble Alpes Métropole
maud.schoendoerffer@grenoblealpesmetropole.fr

2.24

La Convention citoyenne pour le climat (CCC) : 100 habitants tirés au sort pour proposer des mesures concrètes vers la neutralité carbone.



Pourquoi faire ?

Pour soumettre à la Métropole des propositions collectivement élaborées par des habitants, visant à répondre à deux grandes questions :

- Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 ?
- Comment atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ?

En quoi ça consiste ?

Une convention citoyenne organisée en cinq week-end de travail de mars à octobre 2022, avec un accompagnement pédagogique et méthodologique fort (conférences, ateliers, rencontres avec des acteurs de terrain).

- 1.** Session 1 (mars 2022) : cadrage des enjeux et interventions de chercheurs sur l'état du climat à différentes échelles. Introduction des enjeux sociaux et environnementaux.
- 2.** Session 2 (mai 2022) : exploration des scénarios de l'ADEME pour 2050, conférence inversée sur la justice environnementale, ateliers sur les leviers d'action.
- 3.** Session 3 (juin 2022) : forum avec élus et services métropolitains, speed meeting inspiration avec associations et entreprises engagées.
- 4.** Session 4 (septembre 2022) : analyse de 350 propositions déposées par les citoyens sur une plateforme en ligne pendant l'été, travail de priorisation et d'affinage sur la base du travail d'analyse d'un groupe d'appui (composé d'experts et techniciens du climat).
- 5.** Session 5 (octobre 2022) : restitution de 239 propositions (dont 219 jugées prioritaires), identification de 190 propositions relevant de la Métropole, 7 actions prioritaires à lancer immédiatement.
- 6.** Instruction des propositions de la convention (octobre 2022 à mars 2023) : analyse faisabilité propositions et préparation des délibérations pour le vote en conseil métropolitain exceptionnel d'avril 2023.

On en retient :

- Le recrutement d'un panel de 100 personnes tirées au sort, représentatif de la population métropolitaine a été un élément déterminant pour garantir la diversité des points de vue et éviter les biais.
- Une gouvernance indépendante, assurée par un comité opérationnel composé d'universitaires, a garanti l'autonomie de la convention et la liberté des débats.
- L'indemnisation des citoyens (350 € pour la participation à l'ensemble des sessions), la prise en charge des frais de garde d'enfants, des repas et transports, ont facilité la participation de toutes et tous sur la durée.
- La mobilisation des services métropolitains (techniciens, élus) et partenaires tout au long du processus a été déterminante pour l'intégration, qui s'en est suivie, des recommandations dans les politiques métropolitaines liées au climat.
- La nécessité de penser en amont aux suites et d'anticiper des modalités de suivi de la prise en compte des propositions. Ici mise en place d'un comité de suivi de la convention citoyenne qui fonctionne comme un observatoire des engagements, composé de conventionnels, de citoyens, d'universitaires. Mise en place d'un tableau de suivi, engagement par engagement, tenu à jour annuellement en interaction avec les services et les élus.



Contact pour en savoir plus



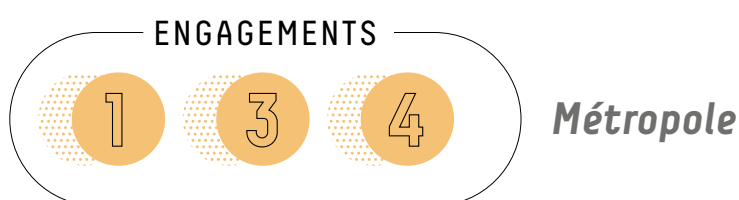
Marine Fabre - Chargée de mission climat et mobilisation des habitants,
Grenoble Alpes Métropole
participation@grenoblealpesmetropole.fr



conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr/

2.25

Le Conseil de développement, laboratoire de prospective citoyenne : une instance entre récits, marches sensibles, médiation et fabrique collective du territoire.



Pourquoi faire ?

- Positionner les citoyen-nés comme contributeurs prospectifs des politiques publiques métropolitaines.
- Créer un espace de réflexion et d'expression agile et ouvert sur les grands enjeux de transitions.
- Expérimenter de nouveaux formats de dialogue et de restitution pour toucher à la fois élus, citoyens et acteurs du territoire.
- Accompagner l'émergence d'un espace citoyen indépendant et en capacité de prise de parole dans l'espace public.

En quoi ça consiste ?

- Un collectif de 66 membres paritaires engagés bénévolement pour 3 ans sur appel à candidature et accompagnés par une chargée de mission dédiée.
- Un fonctionnement autonome, collégial, avec 6 groupes de travail en 2022-2025 (mobilités, forêt, numérique responsable, citoyenneté, Vizille demain, etc.).
- Des formats innovants de restitution : bandes dessinées «Imagine Demain», podcast «Les Agités du Bocal», marches sensibles, rencontres publiques, interventions en Conseil métropolitain.
- L'impact se mesure aussi par la médiation citoyenne : les travaux du C2D nourrissent le débat public et interpellent les décideurs via des relais associatifs, médiatiques et institutionnels.

On en retient :

- Les mandats de 3 ans renouvelables une seule fois permettent au plus grand nombre de s'engager à l'échelle métropolitaine (avec la possibilité de quitter l'instance au bout d'un an).
- La transformation en laboratoire de prospective citoyenne donne un réel souffle à cette instance historique.
- L'enthousiasme, l'envie de débattre ensemble sont les carburants essentiels d'un collectif bénévole.
- Le temps long et permet aux citoyens bénévoles engagés de saisir davantage les enjeux de la métropole et de devenir «citoyens métropolitains».
- Les formats de restitutions tels que les BD de la collection «Imagine Demain», diffusés en format numérique, papier et exposition, permettent d'ouvrir le dialogue sur le devenir du territoire avec les élus, agents et techniciens métropolitains, mais également avec les habitants, citoyens, usagers et acteurs du territoire.



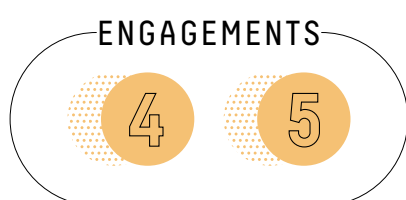
Contact pour en savoir plus

Marie-Lyne Mangilli Doucé- Chargée de Mission Coordination
du Conseil de Développement, Grenoble Alpes Métropole
[**participation@grenoblealpesmetropole.fr**](mailto:participation@grenoblealpesmetropole.fr)



2.26

Plateforme numérique participative : donner son avis, proposer, voter : un outil central pour faciliter la participation de tous les habitants aux démarches locales.



Métropole et 8 communes

Pourquoi faire ?

- Offrir une porte d'entrée numérique unique à toutes les démarches participatives portées par la Métropole et les communes membres du service commun (8 communes à ce jour).
- Donner la possibilité aux habitants et habitantes de s'informer, contribuer et suivre les projets citoyens de manière numérique.
- Outiller la participation citoyenne au quotidien, au-delà des dispositifs institutionnels classiques.

En quoi ça consiste ?

- Un service commun mutualisé par 8 communes et la Métropole.
- Une plateforme en ligne qui présente les démarches participatives, relaie les actualités locales et permet une participation directe (votes, dépôts d'idées, interpellations, etc.).
- **Différents modules :**
 - Contributions en ligne sur des projets (visibles ou masquées).
 - Interpellations citoyennes : possibilité de déposer, signer, suivre une pétition citoyenne en ligne.
 - Budget participatif : dépôt d'idées, suivi de projet, mobilisation autour d'un projet, vote, et accès à l'état d'avancement des réalisations.

On en retient :

- Une base numérique robuste et évolutive, déjà fonctionnelle pour plusieurs grandes démarches (interpellations, budgets participatifs...).
- Un outil complémentaire aux propositions en présentiel pour faciliter l'expression des habitants à l'échelle du territoire de la Métropole, diversifier les modes d'expression et toucher un autre public.
- Un enjeu fort autour de l'appropriation citoyenne de la plateforme : plus elle reflètera les initiatives du terrain, plus elle deviendra utile, vivante et légitime.

Tous les projets participatifs

PORTEUR DE PROJET ▼ ETAT ▼ THÉMATIQUE ▼

Rechercher par mots-clés 🔍

152 PARTICIPATIONS

Enquête publique - Modernisation de la chaufferie de la Patenne

Enquête publique

Enquête publique sur la modernisation de la chaufferie de la Patenne

La chaufferie de la Patenne (réseaux de...)

● Ouvert

DU 01 JUILLET 2025 AU 31 MAI 2026

Participer

Consultation MOBILITÉ - Découvrez le projet de voie verte du plateau de Champagnier

Consultation

MOBILITÉ

Découvrez le projet de voie verte du plateau de Champagnier

Le projet de voie verte reliant les...

● En cours

DU 15 MARS 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025

Consulter

Consultation - Construisons ensemble l'avenir du Vernais

Consultation

Construisons ensemble l'avenir du Vernais

Le Vernais est un territoire de la...

● En cours

DU 01 JANVIER 2025 AU 31 MARS 2026

Consulter



Contact pour en savoir plus

Valérie Malachane Dulac - Chargée de mission transformation digitale, Grenoble Alpes Métropole
participation@grenoblealpesmetropole.fr

2.27

Le réseau des ambassadeurs pour le climat : mobiliser et former des habitants-alliés pour faire bouger notre système alimentaire.

ENGAGEMENTS

4

Métropole

Pourquoi faire ?

- Favoriser et accompagner la transition vers une alimentation durable de qualité à l'échelle du territoire.
- Former un collectif d'ambassadeurs et les outiller afin qu'ils puissent sensibiliser leur entourage.
- Monter en compétences collectivement sur les liens entre environnement, santé et alimentation, et sur les moyens d'agir ensemble.
- Valoriser l'écosystème alimentaire local et ouvrir des espaces de dialogue avec les prescripteurs de l'alimentation.

En quoi ça consiste ?

Etre à la croisée de l'accompagnement au changement de pratiques et de la participation citoyenne.

- Animer sur l'année plusieurs cycles de 2 soirées de formations ouvertes au public : une session sur les enjeux de l'alimentation durable et une session sur les outils pour en parler à son entourage.
- Les participants s'engagent à organiser par la suite des « apéros-débats pour le climat » avec leur entourage (famille, amis, voisins, collègues...).
- Proposer par ailleurs de faire l'expérience par la pratique d'une alimentation plus durable (chantiers de récolte chez les maraîchers du territoire, cours de cuisine saine et durable, projections débats, soirée théâtre forum etc.)
- Proposer des visites sur le terrain et échanger avec les prescripteurs de l'alimentation : distributeurs, transformateurs, restaurateurs, etc.
- Organiser la remontée de l'écoute sensible en organisant une soirée de capitalisation avec les participants en présence des élus et techniciens métropolitains.

On en retient :

- La stratégie des « alliés » permet de démultiplier le public atteint.
- Le changement de comportement est favorisé par la proximité avec le messageur : le comportement ou la parole d'une personne qui nous ressemble a plus d'impact sur notre comportement qu'un message venant d'une institution.
- Mobiliser « tête, cœur et mains » permet de toucher autrement les publics (chantiers participatifs, dégustation de recettes végétariennes, ateliers expérimentiels...)
- Partir d'une transformation individuelle pour aller vers un engagement collectif permet un passage à l'échelle dans les transitions.



Contact pour en savoir plus



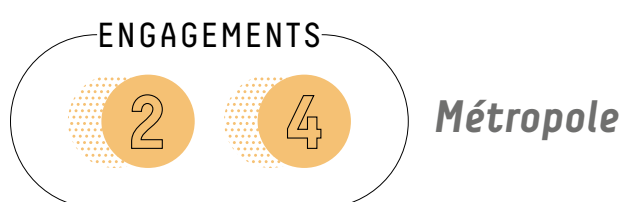
Marine Fabre - Chargée de mission climat et mobilisation des habitants,
Grenoble Alpes Métropole
participation@grenoblealpesmetropole.fr



www.debatpourleclimat.fr

2.28

L'approche artistique dans la participation : des médias créatifs pour toucher les publics éloignés et créer du lien social autour des projets urbains.



Pourquoi faire ?

- Toucher des publics habituellement éloignés des dispositifs de participation classiques, notamment les jeunes et les habitants des quartiers populaires.
- Créer un engagement physique et émotionnel fort à travers l'approche sensible et manuelle.
- Faciliter l'appropriation citoyenne des transformations urbaines et des enjeux climatiques.
- Compléter efficacement les dispositifs de concertation traditionnels (réunions publiques, ateliers).
- Générer du lien social intergénérationnel et interculturel autour d'un projet collectif.
- Enrichir un projet en mobilisant l'expertise et le regard propre à un artiste.

En quoi ça consiste ?

Plusieurs types de démarches selon les objectifs :

- Pour faire de la médiation : ateliers créatifs éphémères, escape games urbains, performances artistiques pour sensibiliser aux enjeux d'aménagement avec des créations modestes et temporaires.
- Pour investir un lieu et créer de nouvelles pratiques : co-création d'œuvres pérennes (mobilier, fresques, aménagements), transformant durablement l'usage des espaces.
- Pour accompagner un changement de comportement : projets participatifs de moyenne ampleur mobilisant le tissu culturel local, sensibilisant aux enjeux environnementaux par la pratique artistique.
- Pour accompagner une transformation urbaine : intégration de l'expertise artistique dès la conception, co-construction entre habitants, urbanistes et artistes pour nourrir les imaginaires et enrichir la décision.

On en retient :

- L'art constitue un média d'excellence pour dépasser les barrières sociales et générationnelles des dispositifs participatifs traditionnels.
- La dimension manuelle et ludique crée une appropriation authentique : «on comprend mieux en faisant qu'en écoutant».
- Le regard de l'artiste apporte une expertise complémentaire aux techniciens et urbanistes, enrichissant la qualité du projet par des approches créatives inattendues
- L'échelle peut varier : des interventions modestes avec le tissu culturel local aux créations d'envergure avec des artistes reconnus, selon les objectifs et moyens disponibles.
- Une communication de proximité est essentielle : interventions «aller-vers», partenariat avec les structures locales, effet bouche-à-oreille.
- L'approche sensible permet une médiation naturelle sur des enjeux complexes (aménagement urbain, transition écologique).
- Nécessite un accompagnement par des professionnels et une préparation importante, mais génère des effets durables sur l'engagement citoyen.

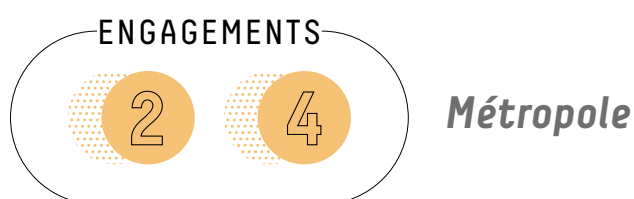


Contact pour en savoir plus

Bastien Dalmaso - Chargé de mission participation citoyenne, Grenoble Alpes Métropole
participation@grenoblealpesmetropole.fr

2.29

L'AGORA : un panel d'habitants primo-arrivants, pour améliorer les conditions d'accueil avec les personnes concernées.



Pourquoi faire ?

- Bénéficier de l'expérience des personnes migrantes pour évaluer les actions d'accueil et d'intégration et proposer des améliorations.
- Permettre aux personnes primo-arrivantes de construire une parole collective et de la porter dans le débat public.
- Offrir des espaces de témoignage et de dialogue direct entre personnes migrantes, élus et techniciens.

En quoi ça consiste ?

- Une instance de 16 personnes réfugiées et primo-arrivantes habitant le territoire métropolitain, renouvelée chaque année (expérience menée sur 2 ans sur 2023-2025).
- Une réunion mensuelle, des travaux de groupes et des propositions de sorties culturelles ou conviviales.
- Un espace de dialogue, de rencontre, d'écoute et de propositions avec des temps de travail ou de rendus avec les services et les élus.

On en retient :

- Penser le dispositif avec les acteurs du territoire impliqués auprès de ce public (associations, institutions...) pour convenir des modalités et critères de composition et relayer l'appel à volontaires.
- Ménager des temps ludiques et conviviaux pour dédramatiser la participation et faire que chacun-e se sente à sa place : soigner l'accueil et la convivialité, dédier du temps à la rencontre.
- Travailler en partenariat avec les acteurs sociaux afin de prendre en compte les problématiques individuelles spécifiques pour assurer la qualité du travail collectif. Prévoir des espaces d'expression du collectif et des individus.
- Bien équilibrer les séances entre apports de fond aux participants (pour comprendre et s'engager) et les moments de contribution.
- Aller à la rencontre des acteurs de terrain et des personnes concernées au-delà du groupe pour prendre en compte la diversité des situations et des points de vue (porte-parole).
- Associer les élus en amont du projet pour mettre en œuvre les propositions et prévoir des espaces de restitution publics (plaidoyer).



Contact pour en savoir plus

Céline Di Mantova – Chargée de mission participation citoyenne, Grenoble Alpes Métropole
participation@grenoblealpesmetropole.fr

2.30

La pétition citoyenne : un outil concret qui engage l'institution à prendre en compte les interpellations citoyennes.



Pourquoi faire ?

- Avoir une meilleure connaissance des sujets qui intéressent et mobilisent les habitants
- Placer la collectivité dans une posture d'écoute et d'accueil vis-à-vis des préoccupations des habitants : « Vos idées motivent notre action »
- Rendre la collectivité et les processus de décision plus accessibles, en ouvrant de nouveaux espaces de dialogue direct entre élus et citoyens.

En quoi ça consiste ?

- La pétition citoyenne s'adresse à tous les habitants, âgés d'au moins 16 ans, afin de leur permettre de demander l'ouverture d'un débat en conseil, sur un sujet ou une proposition d'intérêt collectif, légale, et de compétence de la collectivité
- Définir un seuil de signatures déclenchant un débat en conseil
- ou la mise en place d'un panel citoyen chargé de rendre un avis sur le sujet et de nourrir le débat entre élus
- La plateforme numérique participative metropoleparticipative.fr permet les signatures en ligne et sur papier.

On en retient :

- Impliquer l'ensemble des élus et des services de la collectivité dans la mise en place du dispositif : les sujets déposés par les habitants pouvant toucher à toutes les compétences, leur engagement sera indispensable dans les différentes étapes.
- Investir le dispositif comme un outil de médiation au service du dialogue avec les habitants (rencontres élus, services, habitants) :
 - ouvrir des espaces de dialogue direct entre pétitionnaires, services, élus.
- Définir des seuils de signatures réalistes et atteignables
- Accompagner les porteurs de pétition tout au long de la démarche (pédagogie, relais en communication, etc.) de restitution publics (plaidoyer).



Contact pour en savoir plus

Céline Di Mantova – Chargée de mission participation citoyenne, Grenoble Alpes Métropole
participation@grenoblealpesmetropole.fr

2.31

Laboratoires de co-construction, croiser les savoirs avec les premiers concernés pour mieux répondre aux besoins.



Pourquoi faire ?

- Co-construire des projets en croisant les savoirs (et les moyens d'action !) des institutions, des acteurs du territoire (associatifs, collectifs, entreprises...) et des personnes concernées.
- Assurer les conditions de ce travail commun par une méthode adaptée qui sécurise les prises de parole et équilibre les rapports de pouvoir dans le groupe.
- Expérimenter et tester des solutions avant de les déployer.
- Consolider les synergies d'acteurs pour faciliter la mise en œuvre des actions

En quoi ça consiste ?

- Réunir lors de sessions de travail les différentes parties prenantes concernées par le sujet. Par exemple, la Métropole a utilisé cette méthode en 2022-2023 sur l'amélioration de l'accueil des personnes migrantes. Les sessions réunissaient des habitants primo arrivants et réfugiés ; des associations et autres acteurs locaux (entreprises) ; des institutions et décideurs publics (services des villes, de la métropole, DETTS, OFII, élus)*
- Décider collectivement d'actions innovantes et les mettre en œuvre sous forme d'expérimentations de très courte durée pour évaluer leur faisabilité et leur pertinence.
- **3 sessions de travail de 1,5 jours :**
 - Une 1^{ère} session pour définir les hypothèses de départ sur lesquelles se construiront ensuite les politiques publiques.
 - Une 2^{ème} session pour imaginer des expérimentations concrètes et faisables à petite échelle, suivie d'une mise en œuvre de manière expérimentale.
 - 3^{ème} session pour rassembler les conclusions de ces expérimentations et formuler des recommandations afin de nourrir les projets de politiques publiques.

*Projet financé dans le cadre du projet européen MUST-a-Lab, lui aussi rattaché au FAMI (Fond Asile, Migration et Intégration).



On en retient :

- L'importance de temps de préparation en amont entre pairs, en particulier pour les habitants, afin qu'ils s'approprient le sujet et qu'ils se construisent une parole collective dans un espace de confiance.
- Des petits groupes et des formats conviviaux (brise-glaces, jeux, expressions des besoins) pour faciliter la prise de parole par tous les publics, face aux techniciens et élus plus aguerris
- Des outils de facilitation adaptés au public (facilitation graphique, outils multilingues ...) pour faciliter une prise de parole équilibrée par tous.
- L'équilibre des prises de parole et des rapports de pouvoir est plus facile à tenir sur des exercices d'imagination, de brainstorming, d'expression de besoins. Il devient plus difficile à tenir lorsqu'il s'agit d'atterrir et de prendre des décisions plus opérationnelles. S'appuyer sur des méthodes de prise de décision collective et prévoir suffisamment de temps pour cela.



Contact pour en savoir plus

Céline Di Mantova – Chargée de mission participation citoyenne, Grenoble Alpes Métropole
participation@grenoblealpesmetropole.fr

2.32

Concertation avec les vivants* : et si on mettait les vivants non-humains autour de la table ?

ENGAGEMENTS

4

Métropole

Pourquoi faire ?

- Sensibiliser à la représentation et à la prise en compte des intérêts des vivants autres qu'humains.
- Trouver de nouvelles solutions et usages autour d'une problématique locale tenant compte des intérêts autres qu'humains, de leurs interdépendances et conflits potentiels.
- Orienter les décisions politiques autour d'un enjeu d'aménagement local à partir d'une assemblée temporaire de parties prenantes humaines et non humaines.

En quoi ça consiste ?

- Cette méthode s'apparente à un jeu de rôles : les participants sont répartis en 5-6 groupes de 4-5 personnes, chaque groupe représentant une espèce particulière (un groupe pour « les humains », puis par exemple les arbres, le sol, les hérissons, les oiseaux, les abeilles, ...).
- Une introduction permet de rentrer dans la fiction et de se projeter dans un futur où une sorte de « Parlement » composé de représentants des vivants humains et non-humains, est saisie face à un conflit inter-espèces (concernant par exemple l'aménagement de telle place, un conflit d'usage sur un espace, une orientation de politique publique, ...).
- Une première phase consiste à « rentrer dans la peau » de son espèce : après avoir reçu sa carte persona, chaque participant est invité à se connecter à son espèce par les 5 sens.
- Une seconde phase consiste à débattre autour de la problématique, chaque groupe représentant les intérêts de son espèce en partageant ses besoins, son positionnement et ses demandes par rapport à la problématique.
- Une dernière phase permet d'identifier les points de convergences, de divergences, et les solutions qui permettraient de ménager les intérêts des diverses parties prenantes.

*Méthode conçue par le LICHEN – Laboratoire des Interdépendances Concernant les Humains et les Non-Humains <https://le-lichen.org/> - et expérimentée dans le cadre de la rencontre Eurocities « Democracy Lab », animée par Myriam Ouaddou et Delphine Astier de l'association NaturaMundis - <https://www.naturamundis.org/>

On en retient :

- La fiction est importante pour libérer les imaginaires et ouvrir des possibles.
- Cette méthode permet de se mettre « à la place » des vivants non humains, de comprendre leurs besoins. En touchant au sensible, elle est transformatrice en elle-même
- Un travail de préparation conséquent à faire en amont pour écrire la fiction au regard de nos objectifs, déterminer la problématique et les espèces que l'on choisit d'impliquer.
- Le rôle des animateurs est très important, à la fois pour poser le cadre et embarquer le groupe dans la fiction, animer et guider le temps de connexion au sensible, et animer le débats inter-espèces de manière constructive.



Contact pour en savoir plus

Céline Bernigaud- Cheffe de service participation citoyenne, Grenoble Alpes Métropole
participation@grenoblealpesmetropole.fr

2.33

Métropole - Les mini-plénières : Une méthode adaptée aux réunions à fort enjeu.



Pourquoi faire ?

Pour répondre à une situation nécessitant :

- De prendre le temps de présenter des éléments complexes (présence d'expert, explication technique).
- De permettre un échange apaisé.
- De favoriser la pédagogie et la qualité des échanges.

En clair : quand il est pertinent d'apporter auprès d'un grand nombre de personnes une information complexe mais où il faut échanger en petits groupes

En quoi ça consiste ?

- La réunion est organisée en plusieurs sous-réunions (de 2 à 4), si possible dans des salles différentes ou dans un cadre permettant aux groupes de ne pas se déranger mutuellement.
- Chaque salle suit une méthodologie identique pour garantir une cohérence globale, permettant de présenter le sujet et d'échanger collectivement.
- Chaque salle dispose d'un animateur garant du cadre. La présentation est assurée par un technicien (ou bureau d'étude) ou un binôme technicien / élu.es.
- Possibilité de répartir les participant.es à leur arrivée de manière aléatoire.
- Possibilité d'organiser deux sessions successives sur une même soirée afin de répartir les participants et de toucher des publics variés (ex. : 17h30 pour les retraités, 19h30 pour les actifs).
- Possibilité de proposer une inscription en ligne au 1^e ou au 2^e créneau.

On en retient :

- Une méthode adaptée en cas de forte mobilisation et d'affluence, de complexité ou de tension.
- Des échanges facilités grâce à la taille réduite des groupes : "on est plus intelligents à 15 qu'à 120 !".
- Un rôle central pour l'animateur : garant du cadre, il facilite les échanges et apaise les tensions.
- Un format qui privilégie la qualité des échanges à la quantité, et qui permet d'élargir la participation à différents profils d'habitants.
- Une méthode qui demande des moyens importants en nombre de salles, de techniciens et d'animateurs.



Contact pour en savoir plus

Bastien Dalmasso - Chargé de mission participation citoyenne, Grenoble Alpes Métropole
participation@grenoblealpesmetropole.fr

Ressources pour aller plus loin

Cette sélection de ressources vous permettra d'explorer d'autres approches, de découvrir des outils éprouvés ailleurs, et de nourrir vos réflexions pour faire évoluer vos démarches participatives.

S'inspirer d'autres collectivités

Guide méthodologique de la participation citoyenne – Bordeaux Métropole (2021)

Un guide clair et pratique, avec des points de vigilance, des retours d'expérience et des outils opérationnels.



semawe.fr/bordeaux-metropole-guide-methodologique-participation/

Le dialogue citoyen Ville de Nantes et Métropole de Nantes



Un cadre de référence qui engage les élus à formaliser un mandat participatif en amont de toute démarche.

dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/

Exemple de mandat de participation Métropole de Nantes



Un modèle de mandat, conçu pour encadrer une Convention Citoyenne.

conventioncitoyenne-nantesmetropole.fr/demarche/

Réseaux et ressources thématiques

Démocratie Ouverte



Un centre de ressources en ligne proposé par le collectif Démocratie Ouverte. La DO-thèque rassemble des guides, études, outils méthodologiques, retours d'expérience, vidéos et podcasts sur la démocratie participative, l'innovation démocratique et les nouveaux modes de gouvernance.

democratieouverte.org/do-theque-espace-ressources

ICPC – Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne

Réseau de praticiens et chercheurs qui propose des événements, des publications, une cartographie des démarches, et une veille sur les politiques participatives.

i-cpc.org/

Fréquence Commune – Le podcast



Des épisodes pour comprendre les coulisses de la démocratie locale, à travers des témoignages d'élus, d'agents et d'acteurs de terrain.

frequencecommune.fr

Publications de la CNDP (Commission nationale du débat public)

Des outils pour cadrer les concertations réglementaires et enrichir les démarches volontaires.



www.debatpublic.fr

Ce guide de la participation citoyenne a été co-écrit et réalisé en partenariat avec l'ensemble des communes du Réseau Territorial de la Participation de Grenoble Alpes Métropole.



Grenoble Alpes Métropole
1 Pl. André Malraux, 38000 Grenoble

Date de réalisation : Mars 2026

Responsable de publication : Grenoble Alpes Métropole

Comité de rédaction : Communes membres du Réseau Territorial de la Participation ; Grenoble Alpes Métropole

Coordination : Sémawé

Crédits photos : Grenoble Alpes Métropole

Design graphique et mise en page : HAUTLAIN www.hautlain.com

Contact : participation@grenoblealpesmetropole.fr